

Notre ambition : la neutralité carbone à l'horizon 2050

PCAET 2022-2027
Agglo Seine-Eure
Plan Climat Air Energie Territorial



Devenir un territoire à énergie positive et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050



Il y a, disait Péguy, « des périodes et des époques, des plaines et des points de crise ». Alors que nous vivons depuis le début de l'année 2020 un point de crise, il est également certain que nous changeons d'époque. Les transitions qui sont à l'œuvre (démographique, numérique, environnementale) constituent des défis majeurs que, localement, notre agglomération doit anticiper et accompagner. De l'urgence climatique à la lutte contre la précarité énergétique, en passant par les enjeux d'adaptation au vieillissement de la population et la nécessité de décarboner nos mobilités, notre industrie, nos consommations, de la préservation de la biodiversité à la protection de la ressource en eau, il n'y a pas une seule de ces thématiques qui ne trouve de résonance dans notre territoire.

Notre exécutif a conscience que ces enjeux peuvent entraîner des fractures territoriales. Nous sommes déterminés à les réduire, les compenser et les prévenir, avec la conviction qu'il est primordiale pour cela de renforcer certaines de nos politiques voire d'en réinventer certaines.

Nous devons penser l'autonomie et la résilience de notre territoire, c'est-à-dire sa capacité à faire face à des crises de tous ordres.

Depuis 2019, l'Agglo Seine-Eure est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET). Il s'agit d'un document important qui définit notre stratégie Climat - Air - Énergie et le plan d'actions qui sera mis en œuvre en matière de sobriété, de production d'énergies renouvelables et de protection de la biodiversité.

L'ambition est double : devenir un territoire à énergie positive et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Adopté pour 6 ans (2023- 2029), le PCAET n'est pas un énième document de planification, mais la pierre angulaire du projet de notre territoire, un socle commun qui doit permettre à toutes les initiatives individuelles ou collectives de se développer pour contribuer aux objectifs fixés.

L'Agglo ne parviendra pas seule à devenir un territoire résilient et autonome. La coopération est au cœur de sa stratégie et de sa capacité à proposer des réponses aux besoins des habitants et aux grands défis de la société. Le PCAET se veut donc le fruit d'une collaboration avec chacune des 60 communes de l'agglomération, ainsi qu'avec les habitants, les citoyens et tous les acteurs associatifs et économiques de notre territoire.

Anne Terlez
Vice Présidente de l'Agglo Seine-Eure



2019
2026

P.4 CONCERTATION

Associer citoyens et acteurs du territoire

2019
2026

P.8 DIAGNOSTIC

Mesurer le chemin à parcourir

2021

P.18 STRATÉGIE

Devenir un territoire à haute valeur environnementale

2022
2027

P.26 FEUILLE DE ROUTE

Mettre en œuvre le programme des actions

2019
2026

P.94 ENGAGEMENT DES COMMUNES

Décliner la stratégie à l'échelle des communes

2023
2026

ÉVALUATION

2023 - Évaluer le dispositif à mi-parcours
2026 - Faire le bilan à échéance

Agriculture et alimentation

Projet alimentaire territorial • Agriculture durable

Adaptation au changement climatique

Risques naturels
• Biodiversité locale

Mobilité durable

Offre de transport collectif • Infrastructures et services

EnR&R

Réseaux de chaleur
• Grand éolien
• Biomasse
• Photovoltaïque
• Méthanisation

Sobriété et efficacité énergétique des bâtiments

Promotion des matériaux biosourcés • Rénovation énergétique

Exemplarité de la collectivité

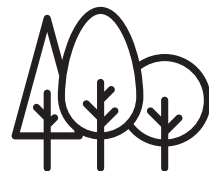
Performance énergétique
• Achats responsables
• Déchets

Activité économique

Economie sociale et solidaire • Economie circulaire • Economie Industrielle Territoriale
• Tourisme durable

Education

Qualité de l'air
• Appel à Projet citoyen
• Education à l'environnement



CONCERTATION

Associer citoyens et acteurs du territoire



La concertation du PCAET de l'Agglo Seine-Eure a été menée tout au long de son processus d'élaboration. Elle a permis de nourrir la réflexion des élus communautaires à chaque phase du projet, de la construction de la stratégie à la définition du programme d'actions.

« La démarche de concertation est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique, en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval. Le PCAET repose sur ce socle associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche », selon les règles de bonne pratique du guide de l'ADEME « PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre ».

Cet échange en continu a instauré une dynamique d'information, de sensibilisation et de mobilisation des habitants. À l'issue, une feuille de route constituée de 8 axes et 46 actions opérationnelles a été établie.

Entre avril 2019 et avril 2021, les différentes parties prenantes ont été réunies : les élus communautaires, les élus communaux, les partenaires institutionnels, les acteurs du territoire et les habitants.

Ces derniers ont été mobilisés durant les « Apéros du Développement Durable » sur les sujets de l'alimentation, des déchets, du logement, de la biodiversité, de la mobilité, du climat et de l'énergie. Les services et acteurs territoriaux ont également été mobilisés, lors de cinq ateliers thématiques spécifiques, sur le climat et la biodiversité, les énergies renouvelables, la mobilité, l'habitat, l'agriculture et l'alimentation.

L'infographie du dispositif présenté à la page suivante met en avant les différents temps d'information et de concertation de la démarche.





Instaurer une dynamique d'information, de sensibilisation et de mobilisation des habitants autour du projet



Habitants et acteurs du territoire




Élus

Nourrir la réflexion des élus communautaires à chaque phase du projet




RENCONTRE HABITANTS
- « Apéro DD »
Définir une identité énergie/climat




ÉVÉNEMENT « DESTINATION TEPOS »
- Sensibiliser les élus aux enjeux de la transition et construction de la stratégie




RENCONTRE HABITANTS
- Proposer des actions sur les grandes thématiques du plan climat



SÉMINAIRE STRATÉGIQUE
- Echanger et définir les objectifs stratégiques pour le PCAET




RENCONTRE HABITANTS
- Proposer des actions sur les grandes thématiques du plan climat



ATELIERS THÉMATIQUES EXPERTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE
- Proposer des actions ciblées sur leurs domaines d'expertise du plan climat



RÉUNIONS COMMUNES DU TERRITOIRE
- Identifier les bonnes pratiques des communes et engagement sur des actions contribuant à l'atteinte des objectifs du PCAET



FEUILLE DE ROUTE

- La démarche de concertation de l'Agglo Seine-Eure, menée en phases de diagnostic et de stratégie, compose le socle de mise en œuvre du PCAET 2022-2027.



Avril 2019

Juillet 2019

Janvier 2020

Février 2020

Mars 2020

Avril 2021

DIAGNOSTIC (FÉV-AVRIL 2019)

STRATÉGIE (JUIN 2019-JUILLET 2021)

DIAGNOSTIC

Mesurer le chemin à parcourir



Le diagnostic s'impose comme la base de connaissance théorique sur laquelle se construisent la stratégie et le plan d'actions.

L'élaboration du diagnostic territorial est la première phase de construction d'un PCAET. Cet état des lieux, obligatoire par décret, a pour but de proposer une photographie du territoire, la plus récente et la plus détaillée possible, et d'en identifier les principaux enjeux.

Le diagnostic s'impose donc comme la base de connaissance théorique sur laquelle se construisent la stratégie et le plan d'actions. Pour l'Agglo Seine-Eure, y sont également abordées les problématiques territoriales liées à la fusion entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine qui a eu lieu le 1^{er} septembre 2019.

Première étape, la collecte des données via les informations publiques fournies par les différents observatoires (ORECAN, INSEE...) et la compilation d'études et de diagnostics existants (Fiche connaissance des territoires de la DDTM de l'Eure, Profil environnemental de la Normandie...). Ensuite, une phase de traitement, de calculs complémentaires et d'analyses des données a été réalisée. Finalisé en 2019, le diagnostic a été actualisé en 2020, suite à la publication d'un nouveau jeu de données. La méthodologie proposée s'appuie sur les exigences de la Loi de Transition Énergétique et de Croissance verte et se base sur le guide PCAET de l'ADEME.

Sommaire détaillé

Vulnérabilité : un impact au changement climatique grandissant pour le territoire	p.10
Consommation d'énergie : l'industrie représente 60% des consommations sur le territoire Seine-Eure	p.11
Production d'énergies renouvelables : un territoire dépendant avec seulement 16% d'énergies renouvelables (EnR)	p.12
Réseaux d'énergie : un maillage à potentiel pour la transition énergétique du territoire	p.13
Gaz à effet de serre (GES) : l'industrie et le transport représentent 46% et 29% des émissions du territoire	p.14
Séquestration carbone : 75% du stock de carbone de l'Agglo se trouve dans les cultures et la forêt	p.15
Qualité de l'air : informer, sensibiliser et limiter les émissions de polluants atmosphériques	p.16

Vulnérabilité Un impact au changement climatique grandissant pour le territoire.

Chiffres-clés

UNE AUGMENTATION PRÉVUE DES TEMPÉRATURES

- Entre 1947 et 2018 : **une augmentation effective des températures** moyennes annuelles de +0,8°C.



En 2030	En 2080
+1,2 à +1,4°C	+2 à +3,4 °C

(Scenarii étudiés en 2013 à l'échelle régionale).

DIMINUTION DES PRÉCIPITATIONS SURTOUT EN ÉTÉ

- Baisse de précipitation** en période estivale :



En 2030	En 2080
-10 à -15%	jusqu'à -20 à -30%

- Évolution des fréquences** des épisodes de fortes précipitations.

Les enjeux pour le PCAET

- Préserver l'importante ressource en eau du territoire de l'Agglo Seine-Eure et anticiper les risques inondation et sécheresse.
- Anticiper les impacts pour l'agriculture, l'un des premiers secteurs touchés par le changement climatique, en raison du lien direct entre climat et productions agricoles (les surfaces agricoles représentent 40,7 % du territoire).

- Aménager pour réduire les risques sur la santé publique. Sur la période 2030-2050, les études les plus optimistes prévoient une augmentation du nombre de décès de 250 000 personnes supplémentaires par an à travers le monde (source : Organisme Mondial de la Santé).

La **vulnérabilité au changement climatique** se définit comme la mesure dans laquelle un système est sensible – ou incapable de faire face – aux effets défavorables du changement climatique, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes.



DES ÉPISODES DE CANICULE 3 FOIS PLUS FRÉQUENTS D'ICI 2100

Une canicule, c'est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Les phénomènes de canicules impliquent, entre autres, de **protéger les personnes les plus vulnérables, de s'adapter par l'aménagement d'îlots de fraîcheur et l'amélioration du confort d'été dans les bâtiments.**



UN TERRITOIRE DÉJÀ SOUMIS AUX RISQUES D'INONDATION

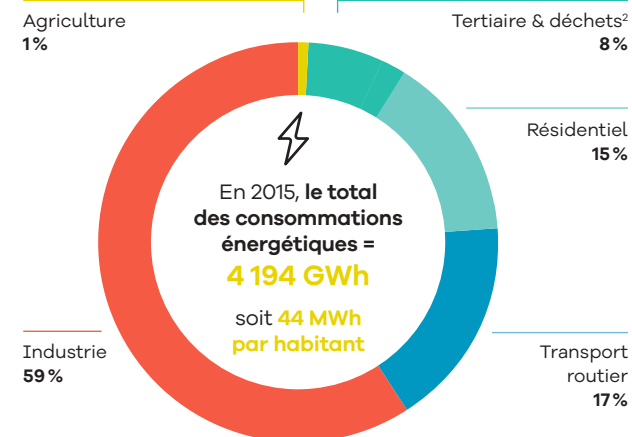
- par débordement des cours d'eau (Seine, Eure, Iton, Andelle et les petits affluents),
- par ruissellement,
- par remontée de nappe.

Consommation d'énergie

L'industrie représente 60 % des consommations sur le territoire Seine-Eure.

Chiffres-clés

% des consommations énergétiques directes par secteur en 2015¹



Soit l'équivalent d'environ :

- ✓ 600 éoliennes de 3 MW de puissance
- ✓ Ou 445 unités de méthanisation (comme celle de Gaillon)
- ✓ Ou 233 réseaux de chaleur bois (comme celui de Louviers)

Réduire les consommations énergétiques et substituer la consommation d'une énergie fossile (fioul, charbon, gaz naturel) par une énergie renouvelable (solaire, éolienne ...) permettra de limiter les émissions de GES et donc de participer à l'atténuation au changement climatique.

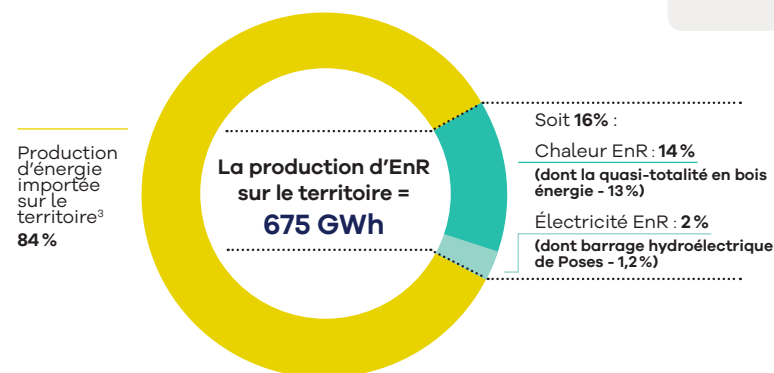
Les enjeux pour le PCAET

- Soutenir les efforts du secteur industriel, principal consommateur d'énergie du territoire avec 70 établissements, 12 906 emplois et près de 60 % des consommations d'énergie totale du territoire.
- Agir sur les transports, second poste de consommation avec la voiture individuelle comme principal mode de déplacement : inciter les habitants à éviter les déplacements autant que possible (sobriété) et à utiliser des moyens de déplacement moins consommateurs d'énergie (efficacité énergétique), comme les transports en commun et les mobilités douces.
- Développer la rénovation énergétique du secteur résidentiel, troisième secteur consommateur sur le territoire, avec un parc de logements vieillissant et lutter contre la précarité énergétique (25 à 50 % des ménages de la moitié des communes sont en situation de précarité énergétique).

Energies renouvelables

Un territoire dépendant avec seulement 16 % d'EnR produites en son sein.

Chiffres-clés



L'Agglo Seine-Eure dispose depuis de nombreuses années :

- d'un schéma directeur des EnR sur l'ancien périmètre de l'Agglomération (2014),
- d'une étude de faisabilité relative à la création d'une unité de méthanisation (2018),
- d'une étude d'évaluation du potentiel hydroélectrique sur le territoire (2019),
- d'un schéma directeur du réseau de chaleur de Louviers (2020),
- d'une étude de prospection pour le développement de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire (2021).

323 M€

C'est la facture énergétique totale du territoire⁴

dont 308 M€ importés (en 2015).

Les enjeux pour le PCAET

- **Étendre le schéma directeur des EnR au secteur Est du territoire (ex CCEMS)**, afin de coordonner et de flécher les efforts à fournir pour atteindre l'objectif de 32 % des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2030.
- **Valoriser les potentiels locaux (solaire thermique, photovoltaïque, éolien, ...)** via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs.
- **Améliorer la connaissance des ressources locales exploitables** et l'impact des EnR sur l'environnement.
- **Développer les EnR de manière coordonnée avec les réseaux de distribution de l'énergie**, et promouvoir le développement des réseaux de chaleur.
- **Soutenir et développer la filière bois-énergie**, notamment le bois bocage.

Réseaux d'énergie

Un potentiel pour la transition énergétique du territoire.

Chiffres-clés

Gaz naturel :

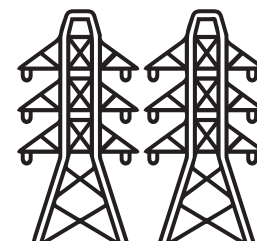
35/60 des communes desservies par le gaz soit 84% de la population du territoire couverte

0 point d'injection Biométhane

Electricité :

100 % des communes desservies

4 postes électriques : Pitres, Val-de-Reuil, Alizay et le Val d'Hazey



La Normandie se présente comme une région en mutation, tant du point de vue de son bouquet énergétique, d'ores et déjà décarboné à 94,7%, que de la dynamisation de son tissu industriel. D'ici 2025, le réseau de transport d'électricité accompagnera les évolutions à l'oeuvre sur le territoire en permettant le raccordement de nouvelles capacités de production tout en garantissant une qualité d'alimentation à la hauteur de ses ambitions industrielles notamment sur la vallée de la Seine et une réduction de l'empreinte environnementale du patrimoine industriel de RTE.

Les enjeux pour le PCAET

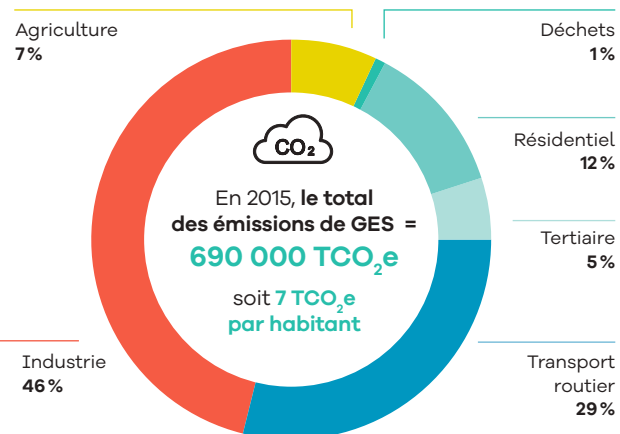
- **Développer l'injection d'électricité renouvelable** ou de biogaz produits localement dans les réseaux.
- **Limiter l'étalement urbain** pour optimiser les réseaux de distribution
- **Sécuriser les approvisionnements** en énergie pour un territoire moins dépendant.
- **Assurer une intégration optimale des réseaux** dans le tissu urbain particulièrement à proximité des zones patrimoniales majeurs du territoire.
- **Promouvoir et développer les réseaux de chaleur renouvelables**, notamment au travers de la densité énergétique, dans les zones les plus urbaines.
- **Développer la filière bois énergie** et construction.
- **Développer les smart grid (réseaux intelligents)** qui améliorent l'efficacité énergétique par une meilleure transmission d'information sur les usages et les consommations à tous les opérateurs du réseau (producteurs, distributeurs, consommateurs) ».
- **Développer le stockage de l'énergie.**
- **Développer l'autoconsommation.**

Gaz à effet de serre (GES)

L'industrie et le transport représentent 46% et 29% des émissions du territoire.

Chiffres-clés

% des émissions directes de GES par secteur en 2015¹



Sachant que 1 tonne équivalent CO₂ représente environ :

- ✓ 6 000 km parcourus en voiture citadine
- ✓ 250 trajets en TGV Paris-Marseille



Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, et contribuent à l'effet de serre.

L'atmosphère terrestre se comporte comme la vitre d'une serre en laissant entrer une partie du rayonnement solaire mais en retenant le rayonnement infrarouge réémis.

Ainsi, la réduction des émissions de GES est primordiale dans une optique d'atténuation du changement climatique.

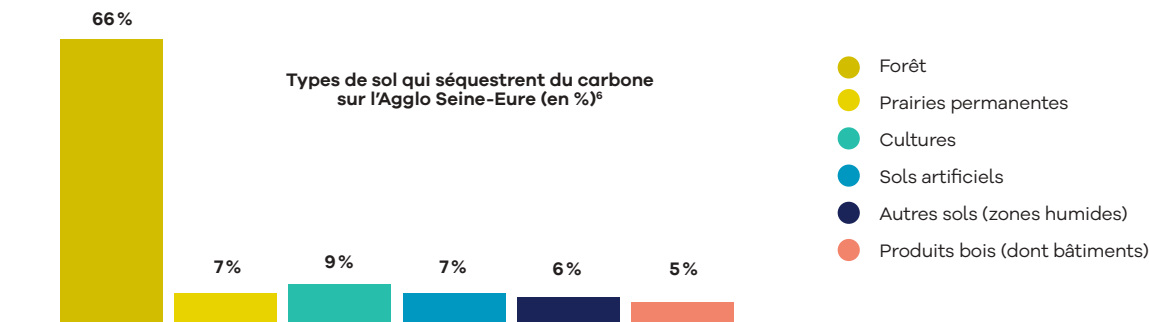
Les enjeux pour le PCAET

- Réduire les émissions du secteur industriel, principal émetteur de GES du territoire, et substituer son mix énergétique, majoritairement tourné vers des énergies fossiles (52 % de gaz naturel et produits pétroliers) vers des énergies renouvelables.
- Réduire les émissions du secteur des transports, second poste d'émissions de GES, dont les produits pétroliers représentent 92 % des consommations d'énergie par la réduction du nombre de déplacements et des distances parcourues, l'amélioration technologique, la mutualisation des équipements (taux de charge, covoiturage, ...) et la décarbonisation du mix énergétique du secteur.
- Réduire les émissions du secteur agricole, dont les GES sont à plus de 80 % d'origine non-énergétique (non liées à l'utilisation d'énergie) par le changement des modes de culture et d'élevage.

Séquestration carbone

75% du stock de carbone de l'Agglo se trouve dans les cultures et la forêt.

Chiffres-clés



L'Agglo Seine-Eure possède un stock de carbone s'élevant à 14,5 millions teqCO₂.

C'est un territoire où plus de 75% du stock de carbone se trouve dans les cultures et la forêt. En effet, avec près de 8 millions teqCO₂, les forêts représentent le stock de carbone le plus important de l'EPCI (55 %), viennent ensuite les prairies temporaires avec environ 2,8 millions teqCO₂ (20 %).

Le flux annuel de séquestration est de 77 445 teqCO₂ en 2012 sur le territoire. Cela permet de séquestrer environ 10 % des émissions de GES annuel.

La séquestration naturelle du CO₂ est l'ensemble des mécanismes naturels qui conduisent à la fixation du CO₂ de l'atmosphère ou de l'eau dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. La séquestration peut être positive (puits de carbone) ou bien négative (émetteurs de CO₂).



Les enjeux pour le PCAET

- Augmenter le potentiel de séquestration des différents puits de carbone (forêts, surfaces agricoles, potentiel de végétalisation urbaine ...)
- Contrôler l'artificialisation des sols et réduire le risque d'inondation.
- Augmenter l'utilisation des matériaux biosourcés.

Qualité de l'air

Informer, sensibiliser et limiter les émissions de polluants atmosphériques.

Chiffres-clés

La pollution de l'air, c'est :

3^{ème} cause de mortalité en France



454 décès anticipés par an sur le département de l'Eure selon l'Agence Régionale de Santé

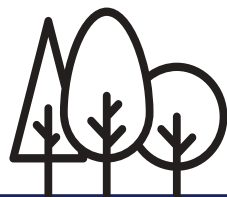
Les différents polluants ont des effets sur la santé, le patrimoine, les cultures, les écosystèmes de notre territoire :

- **Les COV (Composés Organiques Volatiles) :**
Dans le logement, près de 50% des émissions sont liées aux COV, présents dans le mobilier, les matériaux de construction ou le chauffage.
- **L'ammoniac :**
Irritant et toxique, l'agriculture en est le principal émetteur (96%).
- **Les particules fines :**
Elles sont principalement émises par le chauffage au bois en foyer ouvert et le transport routier (entre 60% et 70%).
- **L'oxyde d'azote :**
44% des émissions de d'oxydes d'azote sont issues des transports routiers (combustion de carburants).

La qualité de l'air est déterminée à travers la mesure des concentrations des divers polluants atmosphériques dans l'air. La compilation de ces données permet de définir un indicateur qui est l'indice ATMO, il se décline sur des valeurs comprises entre 0 et 100.

Les enjeux pour le PCAET

- **Limiter les émissions de polluants directement à la source :** mise en place d'actions sur l'ensemble des secteurs (développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, accompagnement des secteurs agricole et industriel ...).
- **Sensibiliser et informer les populations sur les risques liés à la qualité de l'air :** intérieur et extérieur, tant sur les causes que sur les conséquences sur la santé.
- **Sensibiliser et informer les populations lors d'épisodes de pic de pollution :** agir lorsque le pic est dépassé, mais également en amont des pics pour que les habitants sachent adopter les bons gestes dans ces situations.



STRATÉGIE

Devenir un territoire à haute qualité environnementale



PARTIE 3

La stratégie définit les objectifs stratégiques et opérationnels de moyen et long termes du PCAET, partagés avec les acteurs du territoire. Ils permettent de définir la feuille de route pour les six années que dure la démarche du plan climat-air-énergie territorial.

Construite sur la base de l'état des lieux du territoire et des enjeux relevés par le diagnostic, la stratégie est définie afin que le PCAET s'impose comme la déclinaison locale des ambitions nationales et régionales. Au niveau national, le PCAET s'inscrit dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la seconde Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2), le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), la Loi Énergie-Climat et la Loi Climat et Résilience. Au niveau régional, le PCAET doit prendre en compte les ambitions portées par le SRADDET de la Région Normandie.

La définition de la stratégie a été réalisée via un outil de modélisation permettant de simuler et de dimensionner un panel de 65 actions types pour atteindre les objectifs par secteur (transport, résidentiel, agricole...). Pour chaque action, les données territoriales sont intégrées : GWh économisées, émissions de GES évitées et estimation des coûts de mise en œuvre des actions. Les scénarios sont ensuite ajustés selon les marges d'actions réelles de la collectivité et les programmes ou politiques déjà engagés. Cette étape a également donné lieu à deux temps de concertation avec les élus du territoire (cf. Partie 1. Concertation).

Sommaire détaillé

Objectif 1	Rebondir, s'adapter au changement climatique	p.20
Objectif 2	Réduire les consommations d'énergie	p.21
Objectif 3	Réduire les émissions de GES	p.22
Objectif 4	Accroître la séquestration carbone	p.23
	et la production de matériaux biosourcés	
Objectif 5	Accroître la production d'énergie renouvelable	p.24
	et coordonner le développement des réseaux	
Objectif 6	Réduire les émissions de polluants atmosphériques	p.25
	et l'exposition des populations	

Objectif 1

pour l'Agglo Seine-Eure

Rebondir, s'adapter au changement climatique

vers des modes de vie et
des activités économiques
résilientes

• Adaptation du secteur agricole :

- développer une agriculture vertueuse, durable et innovante afin de faire face au changement climatique ;
- favoriser une alimentation locale en diversifiant l'agriculture et en développant les circuits courts sur son territoire.

• Préservation de la biodiversité :

- préserver et restaurer les milieux naturels ;
- lutter contre les espèces envahissantes sur le territoire ;
- permettre à la biodiversité d'investir les zones urbaines.

• Aménagement du territoire pour s'adapter au changement climatique et développer un urbanisme résilient :

- expérimenter la végétalisation des espaces urbains, la désimperméabilisation des sols, anticiper le phénomène de migration des essences lors des travaux de plantation d'arbres ou d'entretien des espaces verts ;
- se prémunir face aux risques naturels en développant la culture du risque et en assurant à travers des stratégies territoriales un ensemble de mesures pour les limiter.

Objectif 2

pour l'Agglo Seine-Eure

• Réduction forte de la consommation des bâtiments (-27% pour le secteur résidentiel et -73% pour le secteur tertiaire) d'ici 2030 :

- amplifier la rénovation énergétique des logements (plus de logements sociaux en dessous de l'étiquette énergétique D, rénovation de 50% des maisons individuelles et de 25% des bâtiments collectifs) ;
- favoriser la sobriété énergétique des ménages ;
- accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour qu'ils atteignent les objectifs du décret tertiaire ;
- mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation du patrimoine public (60 % des bâtiments publics rénovés).

• Réduction de 27% des consommations du secteur des transports routiers d'ici 2030 :

- favoriser les reports modaux vers des mobilités douces et actives ;
- permettre la transition vers des énergies décarbonées (15% des ménages équipés de véhicules électriques ou hydrogènes, mise en place de 50 bornes de recharges électriques et 2 bornes hydrogènes).

• Réduction de 45% des consommations énergétiques du secteur industriel d'ici 2030 :

- développer les synergies inter-entreprises, les démarches d'écologie industrielle et territoriale, l'économie circulaire et améliorer les process de fabrication.

Réduire les consommations d'énergie

-40% **-50%**
en 2030 en 2050

par rapport à 2015

Objectif 3

pour l'Agglo Seine-Eure

Réduire les émissions de GES*

-57% **-86%**
en 2030 en 2050

par rapport à 2015

• Réduction de 35 % des émissions de GES du secteur des transports routiers d'ici 2030 :

- développer les mobilités douces et actives (400 vélos en libre-service, 100 km d'aménagement de pistes cyclables) ;
- permettre la transition vers des énergies décarbonées (15% des ménages équipés de véhicules électriques ou hydrogènes, mise en place de 50 bornes de recharges électriques et 2 bornes hydrogènes).

• Réduction de 78 % des émissions de GES du secteur industriel d'ici 2030 :

- développer les synergies interentreprises, des démarches d'écologie industrielle et territoriale, de l'économie circulaire ;
- améliorer les process de fabrication ;
- substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

• Réduction de 71 % des émissions de GES du secteur résidentiel d'ici 2030 :

- amplifier la rénovation énergétique des logements (logements sociaux, maisons individuelles et bâtiments collectifs) ;
- substituer les énergies fossiles par des EnR (installations de 2 000 appareils de chauffage individuel au bois, 1 500 installations géothermiques dans l'habitat individuel, 5 000 installations solaires photovoltaïques sur toiture ...).

* Gaz à effet de serre

Objectif 4

pour l'Agglo Seine-Eure

• Maintien du stockage de carbone actuel :

- limiter la réduction des capacités de séquestration carbone par l'artificialisation des sols (lutte contre l'étalement urbain via les documents d'urbanisme).

• Augmentation de capacité de séquestration carbone du territoire :

- améliorer le stockage carbone par les différentes sous-trames de la Trame Verte et Bleue : plantation de nouvelles surfaces forestières, remplacement des peuplements pauvres, évolution des pratiques de gestion forestière, restauration et gestion du réseau des haies (amélioration de la gestion et la reforestation sur 3 500 ha d'ici 2050) ;
- végétaliser les espaces urbains existants et à urbaniser ;
- développer l'engagement en faveur de l'évolution des pratiques agricoles vers des méthodes plus vertueuses sur environ 15 % des prairies et sols cultivés d'ici 2050 : modification des pratiques de consommation, production sur le territoire pour le territoire, amélioration qualitative et quantitative des produits proposés via l'agriculture biologique, le maraîchage...

• Substitution carbone :

- favoriser la substitution énergétique, sur le bois au bilan carbone neutre, et sur la méthanisation, afin d'éviter des émissions de carbone fossile non renouvelable, comme le charbon, le fioul ou le gaz (augmentation de la consommation de bois énergie de 23 % d'ici 2030) ;
- développer l'utilisation des biomatériaux afin de stocker durablement le carbone (par substitution).

Accroître la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés

Objectif 5

pour l'Agglo Seine-Eure

Accroître la production d'EnR&R*

+53 % en 2030
+149 % en 2050

Couverture énergétique des EnR&R

+43 % en 2030
+82 % en 2050
par rapport à 2019

• Production d'énergie solaire, multiplication par 70 d'ici 2030 :

- accroître la production de 2,5 GWh à 17 GWh ;
- diversifier la production au sol, sur les bâtiments publics et privés et sur les habitations.

• Production de biogaz, + 130 % d'ici 2030 par rapport à 2015 :

- développer les unités de méthanisation

• Production issue de la biomasse et du bois énergie, + 23 % d'ici 2030 par rapport à 2015 :

- développer les chaufferies-bois ;
- accroître l'utilisation plus importante du bois pour l'énergie domestique.

• Production d'énergie géothermique, + 305 % :

- multiplier les installations de géothermie dans les logements.

• Lancement de la production d'énergie éolienne :

- atteindre un total de 25 GWh en 2030.

• Structuration des réseaux

- assurer un développement cohérent et en adéquation avec l'augmentation des productions sur le territoire.

* énergies renouvelables et de récupération

Objectif 6

pour l'Agglo Seine-Eure

• Acculturation des habitants sur la qualité de l'air

- sensibiliser sur la qualité de l'air extérieur et intérieur.

• Amélioration des pratiques d'élevage

- diminuer les émissions de NH_3 .

• Substitution de l'énergie fossile (fioul) qui engendre la diminution des émissions de SO_2 :

- pour le chauffage des logements (50 % de substitution d'ici 2030) ;
- pour les bâtiments du secteur tertiaire (20 % de substitution d'ici 2030).

• Réduction de 27 % des consommations du secteur des transports routiers d'ici 2030 qui engendre la diminution des émissions de PM_{10} , $\text{PM}_{2,5}$, NO_x et COVNM :

- développer le report modal vers les mobilités douces et actives, notamment le vélo ;
- favoriser la transition vers des énergies décarbonées (15 % des ménages équipés de véhicules électriques ou hydrogènes, mise en place de 50 bornes de recharges électriques et 2 bornes hydrogènes).

• Diminution des consommations énergétiques du secteur industriel (-45%) qui engendre la diminution des émissions de COVNM, NO_x et SO_2 ,

- améliorer les process de fabrication ;
- substituer l'utilisation des énergies fossiles.

Réduire les émissions de polluants atmosphériques*

SO_2	-96 %	-99 %
COVNM	-52 %	-68 %
$\text{PM}_{2,5}$	-55 %	-63 %
	en 2030	en 2050

* SO_2 : Dioxyde de soufre
COVNM : Composé organique volatil
 $\text{PM}_{2,5}$: particules fines.

FEUILLE DE ROUTE

Mettre en œuvre le programme des actions



PARTIE

4

Répondre aux enjeux soulevés par le diagnostic et dessiner le chemin pour atteindre les ambitions stratégiques.

La feuille de route définit la liste des actions portées par la collectivité et les acteurs territoriaux, pour les six années du plan climat-air-énergie territorial. Pour sa construction, l'Agglo Seine-Eure a mobilisé les différents acteurs du territoire afin d'appréhender leurs visions et d'EnRichir le programme.

Le programme des actions est ventilé en huit axes. Chacun de ces axes comprend des fiches action, véritables descriptifs opérationnels du PCAET : une présentation courte de l'action, le secteur d'activité concerné*, la ou les déclinaisons opérationnelles mené(e)s par les services de l'Agglo et ses partenaires, une sélection des indicateurs de suivi du PCAET sur cette action, l'évaluation de son incidence environnementale* et les points de vigilance à surveiller ainsi qu'une des actions déjà mise en place par l'Agglo Seine-Eure.

* LÉGENDES

Secteurs d'activités concernés :



Incidence environnementale :



Ce document présente une version synthétisée des fiches action. Le document complet est disponible sur le site agglo-seine-eure.fr.

Sommaire détaillé

Axe 1 Alimentation et agriculture	p.28
Axe 2 Adaptation et résilience du territoire	p.36
Axe 3 Mobilité durable	p.46
Axe 4 Energies renouvelables et de récupération	p.54
Axe 5 Sobriété et efficacité énergétique des bâtiments	p.62
Axe 6 Exemplarité de la collectivité	p.70
Axe 7 Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique	p.80
Axe 8 Education à la transition énergétique et écologique	p.88



Axe 1

ALIMENTATION ET AGRICULTURE

L'agriculture et l'alimentation sont des thématiques importantes pour la transition écologique et énergétique d'un territoire :

- l'agriculture a un impact sur les émissions de GES et de NH_3 ,
- une alimentation locale permet de limiter les importations et donc la pollution qui en découle,
- l'agriculture fait partie des secteurs très exposés au changement climatique, puisque sa pérennité dépend directement du climat et des événements météorologiques quotidiens.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Agir pour la diversification de l'agriculture** afin de développer les circuits courts et assurer une plus grande consommation de produits locaux par les ménages et la restauration collective publique.
- **Développer les circuits courts** et augmenter la consommation de produits locaux par les ménages et la restauration collective publique.
- **Augmenter la résilience du secteur agricole** du territoire face au changement climatique,
- **Soutenir le développement d'une agriculture durable**, vertueuse et innovante.
- **Limiter le gaspillage alimentaire.**
- **Développer l'agriculture urbaine et la nature en ville.**

Objectifs opérationnels pour 2030

Energie et GES

- 5% de consommations énergétiques
 - 8% d'émissions de CO_2
- (2030 par rapport à 2015)

Adaptation

Diminuer l'exposition au changement climatique de l'agriculture, augmenter sa capacité d'adaptation et permettre le développement d'une alimentation locale.

Air

- 8% de NH_3
- (2030 par rapport à 2015)

Séquestration carbone

- 15% des surfaces actuelles de cultures
 - 15% des surfaces de prairies
- (2050)

Alimentation

Au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques

(objectifs de la loi Egalim)

Sommaire détaillé

Action 1	Co-construire un projet alimentaire territorial	p.30
Action 2	Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante	p.31
Action 3	Structurer et valoriser les circuits courts	p.32
Action 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	p.33
Action 5	Mettre en place un plan cantine en lien avec EGALIM	p.34
Action 6	Développer l'agriculture urbaine et la nature en ville	p.35



Co-construire un projet alimentaire territorial (PAT)

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Un projet alimentaire territorial (PAT) a pour objectif de développer l'agriculture et l'alimentation locales, par le soutien à l'installation d'agriculteurs, la création de circuits courts de distribution ou l'ajout de produits locaux dans les cantines. Pour l'Agglo Seine-Eure, les efforts de ce plan se concentrent plus particulièrement sur le soutien au secteur agricole et alimentaire face au changement climatique, sur la relocalisation de la production alimentaire, sur l'accessibilité à une production locale, diversifiée et de qualité.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

✓ **Co-construire un projet alimentaire territorial et définir une stratégie agricole et alimentaire (2021-2022).**

Action menée par le service Cycle de l'eau, avec Bio en Normandie, Chambre d'agriculture 27 et Saveurs et Saveurs.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Émissions de GES du secteur agriculture (TCO₂e).
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%).
- Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINT DE VIGILANCE

Développer la consommation locale ne doit pas provoquer une surconsommation d'eau qui pourrait être néfaste à la ressource en eau et à la biodiversité.

• C'EST LANCÉ !

L'Agglo Seine-Eure, lauréate de l'appel à projet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour l'élaboration de son PAT.



Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



L'agriculture est l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et d'ammoniac. Elle est également très consommatrice d'eau. Ainsi, l'Agglo Seine-Eure s'engage à un changement de pratiques agricoles avec l'objectif de réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement et de rendre ce secteur plus résilient face au changement climatique.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Accompagner techniquement et financièrement les exploitations dans la modification de leurs pratiques (2023-2026) :** soutien financier à la remise en herbe, aide technique et financière à la conversion en bio. Action menée par le service Cycle de l'eau, avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

✓ **Promouvoir les bonnes pratiques agricoles (sobriété énergétique, usage de l'eau, intrants...) et changement de pratiques favorables à la séquestration, à l'adaptation au changement climatique et à la qualité de l'air (2023-2026).** Action menée par le service Cycle de l'eau, avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Émissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture par ha (tonne/ha).
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%).
- Part de surface agricole où un changement de pratique est identifié (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !



Naissance du pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés.





Structurer et valoriser les circuits courts

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Les circuits courts sont des circuits de distribution pour lesquels un seul intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur. Ils permettent la promotion des produits locaux et une meilleure rémunération des producteurs. L'Agglo Seine-Eure favorise la promotion des produits issus de ces circuits courts.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Soutenir la création de nouvelles filières alimentaires ou industrielles (2021-2023)** : légumes de plein champ, outil de transformation (légumerie/conserverie). Action menée par le service Cycle de l'eau, avec la Métropole Rouen Normandie, la Chambre d'Agriculture 27 et Bio en Normandie.
- ✓ **Développer l'accès aux circuits courts pour les particuliers via un réseau de proximité (2021-2026)**. Action menée par le service Développement économique avec la Chambre d'Agriculture 27.
- ✓ **Valoriser les produits locaux grâce à des labellisations (AOP/AOC) du territoire (2023-2026)** : coquille de Louviers, chicorée frisée de Louviers, monstrueux d'Elbeuf. Action menée par le service Cycle de l'eau, avec la Chambre d'agriculture 27.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%).
- Part de la production du territoire consommée sur le territoire (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas provoquer une dégradation des sols ou une surconsommation d'eau, néfastes à la ressource et à la biodiversité.
- Surveiller les risques technologiques potentiels des installations industrielles.
- Les circuits courts sont potentiellement plus polluants que les circuits conventionnels longs, en raison des trajets en ville et des problématiques de logistique liées au «dernier kilomètre».

• C'EST LANCÉ ! •



Réseau d'approvisionnement « Achetons local en Seine-Eure ».



Lutter contre le gaspillage alimentaire

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Si le gaspillage alimentaire dans le monde était un pays il serait le 3^{ème} plus grand émetteur de CO₂. Comme tous les territoires, l'Agglomération Seine-Eure est concernée par cet enjeu. Le gaspillage alimentaire représente un levier important de la lutte contre le changement climatique sur lequel s'engage le territoire.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ✓ **Lutter contre le gaspillage alimentaire des enfants et des scolaires, de la restauration collective et des entreprises (2022-2024)**.
Action menée par le service Propreté, avec Saveurs et savoirs.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Quantité d'aliments jetés au sein des cantines scolaires (tonne/an).
- Quantité d'aliments jetés au sein des établissements de restauration collective (tonne/an).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ ! •

Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles.





Mettre en place un plan cantine en lien avec EGALIM

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



La loi EGALIM a pour but d'assurer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole, ainsi que l'accès à une alimentation saine et durable pour tous. En s'engageant dans un plan cantine, l'Agglo Seine-Eure accompagne les communes pour la mise en place de dispositifs en lien avec cette loi.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Accompagner les communes à augmenter leur part d'achats bio et locaux (2022).** Action menée par le service Cycle de l'eau, avec Bio en Normandie et Saveurs et savoirs.
- ✓ **Former les cuisiniers à végétaliser les repas et à repenser leur forme «entrée plat et dessert» (2022).** Action menée par le service Cycle de l'eau, avec Bio en Normandie et Saveurs et savoirs.
- ✓ **Travailler sur la mutualisation de l'approvisionnement et de la logistique - Plateforme d'achat et de redistribution (2022).** Action menée par le service Cycle de l'eau, avec Bio en Normandie et Saveurs et savoirs.
- ✓ **Poursuivre le programme de mutualisation de la régie municipale à l'échelle de l'intercommunalité en faveur de la restauration scolaire et du 3^{ème} âge - CIAS, livraison à domicile/ EPHAD (2022).** Action menée par le service Cycle de l'eau et la régie des 2 Aïrelles.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part de menus végétariens dans la restauration collective publique (%).
- Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique (g/repas).
- Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%).
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ! •

Accompagnement à l'installation d'entreprises et agriculteurs de produits bio, locaux, vendus sur place.



Développer l'agriculture urbaine et la nature en ville

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



L'agriculture urbaine désigne les activités agricoles développées en milieu urbain. Elle peut se faire sur tout type de surface et apparaît sous différentes formes, telles que des jardins partagés (y compris sur les toits), la végétalisation des bâtiments, l'éco-pâturage, les fermes urbaines, etc. Cela permet le développement d'une production locale et participe parallèlement à la lutte contre les îlots de chaleur.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Créer des espaces de jardinage de légumes dans les espaces publics (2022)** Action menée par le service Cycle de l'eau avec les habitants.
- ✓ **Installer des ruches municipales, des jardins ouvriers, des potagers communaux (2022).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec les habitants.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part de surface agricole urbaine (% et ha).
- Production urbaine locale (tonnes de produits).
- Nombre d'espaces de jardinage de légumes.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Surveiller la ressource en eau et sa surexploitation en milieu urbain.
- Lutter contre l'introduction d'espèces et d'essences inadaptes et/ou invasives.

• C'EST LANCÉ! •

L'action « nature en ville » porte la création de jardinières de légumes sur les espaces publics, de ruches municipales, de jardins ouvriers ...





Axe 2

ADAPTATION ET RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

L'adaptation au changement climatique est désormais une composante majeure des projets de territoire. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels vont fragiliser êtres vivants et infrastructures.

Aux côtés des mesures d'atténuation qui visent à émettre moins de gaz à effet de serre, les collectivités ne peuvent plus ignorer les conséquences attendues du changement climatique d'ici la fin du siècle.

L'adaptation au changement climatique a pour objectif de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets directs ou les conséquences du changement climatique.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Agir pour la préservation de la biodiversité.** La diversité biologique peut réduire les conséquences des changements climatiques en augmentant la résilience des écosystèmes humains et naturels. Elle fournit un ensemble de services qui contribuent à la résilience des territoires : régulation des risques naturels, régulation de la qualité de l'eau et de la qualité de l'air, activités récréatives et culturelles, etc.
- **Gérer les forêts durablement.** Le stockage du carbone dans les sols et les végétaux contribue à la fois à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation des territoires à celui-ci.
- **Prévenir et lutter contre les risques naturels.**
- **Aménager le territoire afin d'en améliorer la résilience face au changement climatique :** végétalisation des espaces et rénovation énergétique.

Objectifs
opérationnels
pour 2030

Séquestration carbone

Viser la neutralité
carbone en 2050

Agriculture

Diminuer l'exposition
au changement clima-
tique de l'agriculteur
et augmenter sa capacité
d'adaptation.

Biodiversité

Assurer la pérennité
de la richesse
de la biodiversité
du territoire.

Citoyens

Adapter les modes de vie
pour une résilience
face au changement
climatique.

Sommaire détaillé

Action 7	Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau	p.38
Action 8	Urbanisme résilient : intégrer les enjeux climat air énergie dans le PLUiH	p.39
Action 9	Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique	p.40
Action 10	Lutter contre le bruit, réduire les émissions de polluants et la consommation d'énergie	p.41
Action 11	Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers	p.42
Action 12	Préserver et favoriser la biodiversité locale	p.43
Action 13	Améliorer la surveillance de la qualité de l'air	p.44



Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau

L'Agglo Seine-Eure est soumise à des risques naturels tels que les inondations, les mouvements de terrains ou encore le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Il est important de prévenir et lutter contre ces risques qui vont être exacerbés avec le changement climatique. De plus, le territoire est constitué d'un grand réseau hydrographique qu'il est nécessaire de préserver des sécheresses et des pollutions.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Développer la culture du risque inondation en formant et sensibilisant le grand public (2021-2026).** Programmes d'évènements annuels et Seine de crues sur le site de Courcelles-sur-Seine. Action menée par le service Cycle de l'eau naturels, Archives, Culture et avec l'AREAS.
- ✓ **Développer les stratégie de prévention des risques.** PAPI d'intention Rouen Louviers Austreberthe jusque fin 2022 puis PAPI complet dès 2023 sur 5 ans ; 6 PPRI ; SLGRI / PGRI (2016-2021 et 2022-2027).
- ✓ **Accompagner les Plans Communaux de Sauvegarde, sur les Plans de Continuité d'Activité et disposition du PLUi. (2021-2026).**
Les deux actions ci-dessus sont menées par le service Cycle de l'eau avec MRN, SMBVAS, SBVCAR, SMGSN, PGRI, DRIEAT, DDTM27.
- ✓ **Conduire un schéma de gestion des eaux pluviales (2020-2026).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec l'AESN et le CD27.
- ✓ **Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque d'inondation par débordement des cours d'eau (2021-2022).** Action menée par les services Cycle de l'eau et Aménagement avec DREAM, la DDTM27 et la DRIEAT.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'arrêtés concernant les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, etc.
- Suivi de l'état (quantitatif et qualitatif) des masses d'eau et des cours d'eau (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

- ✓ **Etudes en vue de la protection du territoire vis-à-vis des inondations par débordement de cours d'eau :** digue de Seine à Saint Pierre du Vauvray, aménagement de la confluence Iton/Eure à Acquigny, aménagement du rû du Hazey au Val d'Hazey, création de zone de débordement préférentiel de l'Oison (2021-2024). Par le service Cycle de l'eau avec la DDTM 27, DRIEAT et la DREAL



Urbanisme résilient : intégrer les enjeux climat air énergie dans le PLUiH

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) est un document d'urbanisme qui permet d'organiser le territoire par le biais des aménagements. Il est donc nécessaire d'y intégrer les enjeux climatiques afin de réduire la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique. Cela peut se traduire par des projets limitant les îlots de chaleur, améliorant la sécurité des habitants et diminuant les nuisances.

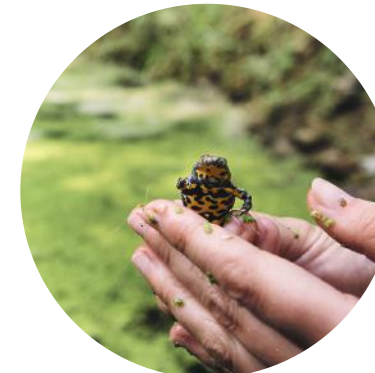
SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Protéger les continuités écologiques majeures de la TVBN, Trame verte bleue et noire, dans les documents d'urbanisme (2022-2026).**
- ✓ **Prendre en compte les résultats du diagnostic de vulnérabilité au risque inondation du territoire (2022-2026).**
- ✓ **Intégrer les préconisations de l'étude Végétalisation et de la Charte Paysagère (2022-2026).**
- ✓ **Identifier les zones favorables à l'installation d'EnR photovoltaïque et éolien (2022-2026).**

Les actions ci-dessus sont menées par le service Aménagement avec ATMO.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part des surfaces agricoles et naturelles (%).
- Surface annuelle artificialisée (ha/an).
- Rapport annuel entre nouvelle surface construite ou réhabilitée sur des sites en re-conversion / nouvelle surface construite en extension.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ ! •

Études pour la création d'aménagements résilients sur des sites identifiés en zones inondables.



Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



L'Agglo Seine-Eure est soumise à de nombreux risques naturels exacerbés avec le changement climatique. Ainsi, il est indispensable d'aménager le territoire afin de diminuer les conséquences de ces évènements. Les enjeux liés à l'aménagement du territoire sont la santé des plus vulnérables, une diminution des pertes financières, une attractivité plus grande du territoire et la possibilité d'augmenter le potentiel de séquestration carbone.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Établir un contrat Eau-Climat avec l'Agence de l'eau dont l'expérimentation de désimperméabilisation des sols des cours d'écoles et des parkings, notamment CTEC, contrat de territoire eau et climat et TVBN, trame verte bleu et noire (2022).** Action menée par le service Cycle de l'eau.
- ✓ **Définir un plan de végétalisation : lutte contre les îlots de chaleur (2022-2024).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec les communes et partenaires techniques.
- ✓ **Essayer de nouvelles essences adaptées au changement climatique (2022-2024).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec l'ONF, le CRPF et l'URCOFOR.
- ✓ **Réaliser une modélisation urbaine de la qualité de l'air (2022-2026).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec ATMO.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part de la surface du territoire artificialisée (%)
- Part de surface forestière certifiée (%)

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !

Plan de végétalisation et identification des îlots de chaleur.



Lutter contre le bruit, réduire les émissions de polluants et la consommation d'énergie

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



Le trafic routier, principale source de nuisance sonore, est également un émetteur reconnu de polluants et un grand consommateur d'énergie. Ainsi, l'amélioration du cadre de vie pour un environnement plus calme, permet une meilleure qualité de l'air, la diminution de l'empreinte carbone du territoire et la baisse de la consommation d'énergies fossiles.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ✓ **Trouver des convergences entre lutte contre le bruit et réduction des émissions de polluants et consommation d'énergie par la limitation de trafic (2022).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec l'ADEME.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !

La question du bruit intègre systématiquement tous les projets d'aménagements : zones 30, zones apaisées.





Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers



Le stockage carbone correspond à la capture du CO₂ par la végétation et les océans. Il est nécessaire pour l'atteinte de la neutralité carbone. Sur le territoire Seine-Eure, les forêts représentent 30 % de la surface totale et 66 % de la séquestration carbone. La volonté de l'Agglo est de maximiser et développer le potentiel de séquestration de la forêt, par la reforestation, et de maximiser et développer le potentiel des haies par la plantation de 3 500 ha d'espaces forestiers à l'horizon 2050.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Élaborer une nouvelle charte forestière du territoire (2021).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec l'ONF, URCOFOR, CRPF et FiBois.
- ✓ **Mettre en œuvre un plan d'approvisionnement territorial forestier : structuration des filières bois, énergie et bois construction (2022-2023).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec l'ONF, URCOFOR, les aménageurs et les communes.
- ✓ **Identifier le potentiel de stockage du territoire : forêt locale et coopérative (2021-2022).** Action menée par le service Cycle de l'eau avec le CRPF, URCOFOR et l'ONF.



• C'EST LANCÉ ! •
 Gestion durable des forêts et charte forestière avec un programme d'action vers les propriétaires privés et la promotion du bois.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO₂).
- Part de surface forestière certifiée (%).
- Part de forêts et milieux semi-naturels (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la biodiversité et aux continuités écologiques.
- L'exploitation forestière ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource forestière sur le territoire.
- La surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité.
- Surveiller l'utilisation du bois énergie et son impact sur la qualité de l'air.



Préserver et favoriser la biodiversité locale



Le territoire Seine-Eure jouit d'une biodiversité et de milieux naturels riches et variés, très vulnérables au changement climatique. L'enjeu pour permettre son adaptation aux évolutions climatiques passe par la préservation des espèces et de leurs habitats, par la lutte contre les espèces envahissantes présentes et par la création de nouveaux espaces de nature, dans les zones urbaines par exemple.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Mettre en œuvre une stratégie en faveur des trames verte, bleue et noire (2021-2026).** Action menée par le service Cycle de l'eau et Aménagement.
- ✓ **Élaborer une étude de végétalisation urbaine (2021).** Action menée par les services Cycle de l'eau et Aménagement avec BE, ANBDD, la région Normandie et les communes.
- ✓ **Élaborer un plan de gestion des zones humides (2022-2026).** Action menée par les services Cycle de l'eau et Aménagement.
- ✓ **Poursuivre des actions d'information et de lutte contre les espèces exotiques et envahissantes (2021-2022).** Action menée par les services Cycle de l'eau et Aménagement.
- ✓ **Élaborer un plan de gestion différenciée des espaces verts (2021).** Action menée par le service Cycle de l'eau.
- ✓ **Mettre en œuvre la stratégie en faveur des coteaux calcaires (2021-2026).** Action menée par le service Cycle de l'eau.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Surface de Zone de protection de la biodiversité (ha).
- Surface ou pourcentage des espaces verts en gestion différenciée.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et les continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et la qualité de vie
- Activités humaines



Reconnu « Territoire engagé pour la nature » par l'Agence française pour la biodiversité.



Améliorer la surveillance de la qualité de l'air

La pollution atmosphérique comprend des polluants tels que les composés organiques volatiles, les particules fines, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre ou encore l'ammoniac. Ils peuvent avoir différents impacts sur la santé (difficultés respiratoires notamment). Améliorer la surveillance de ces polluants permet de mieux alerter sur leur présence, d'analyser les périodes de dépassement des seuils et de mettre en place des actions de réduction.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

✓ Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire (2022-2026). Action menée par le service Bâtiments et énergie avec ATMO.



SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



PRINCIPAL INDICATEUR DE SUIVI

- Répartition des indices ATMO sur l'année (en nombre de jours moyens et médiocre).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ ! •

Partenariat avec ATMO Normandie.





**Objectifs
opérationnels
pour 2030**

Energie
-27% de consommations
énergétiques
des transports
(2030 par rapport à 2015)

GES
-35% d'émissions
de GES
(2030 par rapport à 2015)

Air
-69% d'émissions
d'azote (NOx)
-57% d'émissions
de PM_{2.5}
(2030 par rapport à 2015)



Axe 3

MOBILITÉ DURABLE

La mobilité est un axe phare dans la lutte contre le changement climatique.

- En France, les transports représentent le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, une source importante de nuisances sonores et d'émission de polluants atmosphériques.
- La mobilité durable inclue toutes les formes de mobilité limitant l'usage de transports très polluants.
- La modification des pratiques de déplacement doit s'accompagner d'infrastructures adaptées afin d'assurer que d'autres types de mobilités puissent être réalisés et que la multimodalité soit efficiente.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Aménager le territoire de façon à faciliter l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture** : plateforme multimodale, pistes cyclables, aires de covoiturage, etc.
- **Inciter les différents acteurs à diminuer l'usage de la voiture individuelle** : développer le covoiturage ainsi que l'offre de services et les infrastructures dédiées aux transports en commun, le vélo et la marche.
- **Développer l'usage de la voiture électrique** via l'installation de bornes électriques.

Sommaire détaillé

Action 14	Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées	p.48
Action 15	Consolider les performances et l'attractivité de l'offre de transport collectif	p.49
Action 16	Développer la mobilité durable au sein des services de l'agglomération	p.50
Action 17	Promouvoir la mobilité durable auprès du grand public et des salariés du territoire	p.51
Action 18	Aménager la voirie durablement	p.52



Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associés

SECTEUR
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉ



Le développement de la marche, de l'usage du vélo et des mobilités dites «actives» (non motorisées) répond à un impératif écologique et de santé publique : diminution du recours aux énergies fossiles, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air, développement de l'exercice physique, réduction des inégalités de mobilité et d'accès aux services. Pour l'Agglo Seine-Eure, il est donc important de favoriser l'usage de ces mobilités aux côtés des mobilités durables comme le transport collectif ou le covoiturage.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Développer les services favorisant la pratique du vélo : vélos libre-service (VLS) à assistance électrique, maison du vélo, racks à vélos, VAE à destination des entreprises, vélothèque, S'Cool Bus (2021-2023).** Action menée par le service Mobilités avec EPFN, Transdev, La banque des territoires, Ecovélo.
- ✓ **Mettre en œuvre le Schéma directeur des infrastructures cyclables : réalisation de 80 km d'aménagements cyclables (2020-2026).** Action menée par le service Mobilités avec la région Normandie.
- ✓ **Développer les services de covoiturage : développement d'une ligne de covoiturage entre la Métropole de Rouen et l'Agglomération Seine-Eure (2022).** Action menée par le service Mobilités avec la Métropole Rouen Normandie et Ecov.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part modale du vélo.
- Part de voiries « apaisées » (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables ou autres infrastructures de transport (aire de covoiturage) peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité.
- Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques).
- Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures de transport sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) ou sur des zones protégées.



• C'EST LANCÉ !

Schéma directeur cyclable validé en 2018.



Consolider les performances et l'attractivité de l'offre de transport collectif

SECTEUR
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉ



Les transports collectifs représentent une solution alternative à l'usage de la voiture individuelle et permettent de diminuer les émissions de GES du territoire. L'Agglo Seine-Eure a fixé un objectif de diminution de 30 % des flux de voitures individuelles d'ici à 2030. Ces efforts visent, en priorité, l'amélioration de l'offre de transports collectifs, la mise en place de mesures incitatives via des tarifs préférentiels et la modification des pratiques sur les déplacements courts inférieurs à 5 km.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Étendre le réseau existant sur le périmètre Est du territoire : lancement de deux lignes de bus et du transport à la demande sur 17 communes (ex-CCEMS) (septembre 2021).** Action menée par le service Mobilités avec semo.
- ✓ **Déployer un système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs via des bornes dans le cadre des travaux Seine-Eure Avenue (2021).** Action menée par le service Mobilités avec semo.
- ✓ **Relier la gare de Va-de-Reuil au centre-ville de Louviers en 25 minutes avec une fréquence de passage augmentée grâce au Bus à haut niveau de service (BHNS) (2022).** Action menée par le service Mobilités avec EGIS, FEDER et la région Normandie.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part modale TC (%).
- Fréquentation des TC (voyages/hab).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et les continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et la qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Les travaux nécessaires (BHNS : 10,5 km d'infrastructures routières aménagées entre Louviers et Val-de-Reuil) pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques).



• C'EST LANCÉ !

Inauguration du projet de BHNS en 2022.



Développer la mobilité durable au sein des services de l'Agglomération

SECTEUR
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉ



Les collectivités jouent un rôle d'exemplarité sur leur propre flotte de véhicules, ainsi que sur les déplacements des agents et des élus. L'Agglo Seine-Eure privilégie des modes de transport moins consommateurs d'énergies fossiles : véhicules électriques ou à faible consommation, vélos et transports en commun. De plus, une réflexion est menée sur la rationalisation et la mutualisation des déplacements des agents de la collectivité.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Élaborer un plan de mobilité des agents (2023).** Action menée par les services Mobilités et Bâtiments et énergie.
- ✓ **Décarbonner le parc de véhicules de l'Agglomération (2020).** Action menée par le service Bâtiments et énergie.
- ✓ **Favoriser le télétravail (2020).** Action menée par le service Ressources humaines.
- ✓ **Fiabiliser les moyens techniques de visioconférence (2021).** Action menée par les services Informatique et Bâtiments et énergie.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- La fabrication et le traitement des déchets des véhicules électriques, notamment des batteries, peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement (plomb, lithium, cobalt).
- Surveiller l'impact du numérique (serveurs, data centers et système de visioconférence).



• C'EST LANCÉ ! •

Expérimentation de véhicules à hydrogène et installation d'une station à hydrogène pour les entreprises volontaires.



Promouvoir la mobilité durable auprès du grand public et des salariés du territoire

SECTEUR
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉ



Les transports représentent un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi eux, les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels sont les activités de bureau les plus émettrices de GES. L'impact global de ces déplacements dépend principalement des moyens de transport utilisés. L'Agglo Seine-Eure joue un rôle d'organisation des mobilités sur son territoire et de promotion de modes de déplacement durables auprès des acteurs et usagers du territoire.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Réviser le PDU, Plan de Déplacement Urbain (2023).** Action menée par le service Mobilités.
- ✓ **Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un PDM, Plan de Mobilité : lancement du club des mobilités avec les entreprises avec mise en place de services VAE (vélo à assistance électrique), aide à l'élaboration de leurs PDM et covoiturage (2021).** Action menée par les services Mobilités et Développement économique en partenariat avec les entreprises.
- ✓ **Travailler sur la mobilité inclusive (2021-2026).** Action menée par le service Cohésion territoriale avec IFAIR et Espace des 2 rives.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part de la population active couverte par un PDME, Plan de mobilité employeur (%).
- Part modale piéton.
- Part modale vélo.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et les continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et la qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ ! •

Plan de Déplacement Urbain volontaire depuis 2011.



SECTEUR
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉ



Aménager la voirie durablement

L'accès à des modes de déplacement durables passe par l'aménagement de la voirie, afin que les acteurs du territoire soient incités à utiliser le vélo, la marche ou le covoiturage. Ainsi, l'Agglo Seine-Eure met en œuvre des actions destinées à limiter et réduire le trafic sur les axes principaux, réduire les vitesses dans certaines zones et améliorer la qualité et la sécurité des espaces publics. Il s'agit notamment, de l'acquisition d'un outil de gestion du trafic d'une part, de la signalétique et de la restructuration, le réaménagement de la voirie et des espaces publics d'autre part.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Créer des aménagements innovants : lancement d'une étude sur l'aménagement d'une rue piétonne à Pont de l'Arche (2021).** Action menée par le service Mobilités avec BE, Sogetti et Arc en Terre.
- ✓ **Aménager des aires de covoiturage à Vironvay et Val de Reuil (2023-2025).** Action menée par le service Mobilités.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de km de pistes cyclables aménagées (km).
- Nombre de bornes de recharges électriques installées (nb).
- Nombre d'aires de covoiturage installées (nb).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

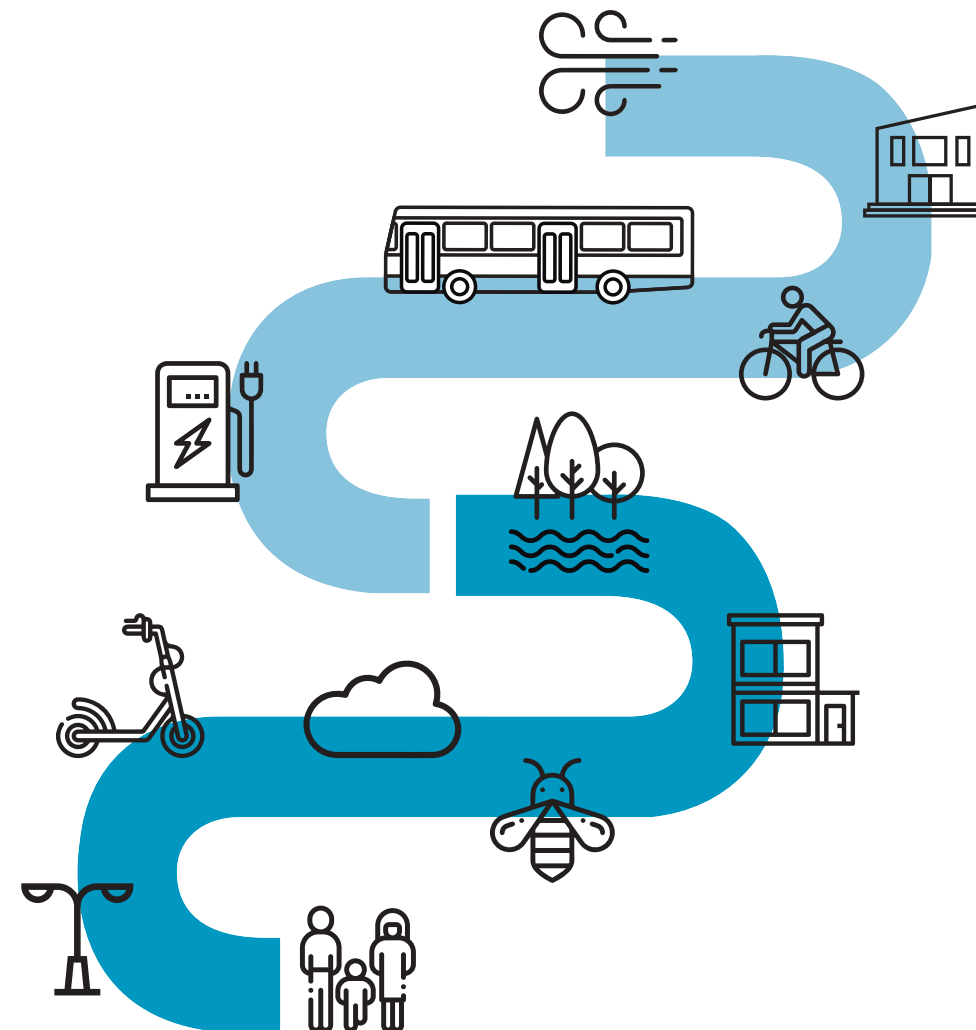
POINTS DE VIGILANCE

- Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables ou d'autres infrastructures de transport peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité.
- Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau), et favoriser le ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols ; et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques).



• C'EST LANCÉ ! •

26 km de voiries vertes accessibles aux piétons et aux cyclistes.





Axe 4

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

La production et consommation d'EnR&R, énergies renouvelables et de récupération, est un enjeu indispensable dans la lutte contre le changement climatique.

- Les énergies d'origine renouvelable sont des énergies primaires, considérées comme inépuisables. Liées à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation, leur bilan carbone est par conséquent très faible, contrairement aux énergies fossiles.
- L'énergie de récupération, ou énergie fatale, résulte d'un processus initial dont la finalité n'est pas la production de chaleur. Il s'agit de capter et d'exploiter cette chaleur produite lors de l'incinéra-

tion des déchets, par les salles de serveurs informatiques, par les réseaux d'eaux usées, etc.

- Développer ce type d'énergie peut permettre de soutenir certaines filières du territoire et d'en créer de nouvelles avec l'apparition de sources d'énergies locales.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Choisir les énergies renouvelables en cohérence avec les potentiels du territoire** : réalisation d'études de potentialités.
- **Augmenter la part de l'énergie renouvelable et de récupération** dans le mix énergétique de la collectivité.
- **Inciter les acteurs du territoire à entreprendre des projets d'EnR&R.**
- **Gagner en autonomie énergétique.**

Objectifs opérationnels pour 2030

Energie et GES

43 % des besoins énergétiques couverts par les EnR&R.
(2030 par rapport à 2015)

Géothermie

1 500 installations dans l'habitat individuel

Eolien
5 éoliennes terrestres.

Photo-voltaïque

150 installations sur grandes toitures
30 ha d'ombrières sur parking
100 ha de parc solaire au sol

Méthanisation

1 unité territoriale en injection et de petites unités de méthanisation entre 5 et 125 kW

Sommaire détaillé

Action 19	Accompagner les acteurs du territoire dans le développement EnR&R	p.56
Action 20	Inciter au développement et favoriser le raccordement des réseaux de chaleur	p.57
Action 21	Développer le grand éolien	p.58
Action 22	Développer la filière biomasse	p.59
Action 23	Développer la filière photovoltaïque	p.60
Action 24	Développer la filière méthanisation	p.61



Accompagner les acteurs du territoire dans le développement EnR&R



Afin de gagner en autonomie énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'Agglo Seine-Eure accompagne tous les acteurs du territoire dans le développement de projets EnR&R : projets citoyens, communes, entreprises.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Soutenir l'émergence de projets citoyens et participatifs en particulier sur du patrimoine public (2021-2026).**

Action menée par le service Bâtiments et énergie avec SIEGE27, les communes et West Energies.

✓ **Informier et sensibiliser les communes notamment via la mission de conseil en énergie partagé (2021-2026).**

Action menée par le service Bâtiments et énergie avec les communes, ATMO et ANBDD.

✓ **Sensibiliser et inciter les entreprises par l'insertion de clauses d'aménagement (2022-2027).**

Action menée par le service Bâtiments et énergie.

• C'EST LANCÉ ! •

Réalisation d'un schéma directeur EnR en 2015.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Production d'électricité renouvelable sur le territoire (MWH et %).
- Production de chaleur/froid renouvelable sur le territoire (MWH et %).
- Nombre et production associée de projets citoyens de production d'EnR sur le territoire par type de production (Nb et kWh).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Préserver les continuités écologiques, la biodiversité et les zones de protection/d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...).
- Maintenir la qualité de la ressource forestière.
- Respecter les codes paysagers du territoire.



Inciter au développement et favoriser le raccordement des réseaux de chaleur



Les réseaux de chaleur constituent un moyen de mobiliser massivement des sources de chaleur renouvelable, telles que le bois ou la méthanisation. L'Agglo Seine-Eure vise par ces actions la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité, la mobilisation des sources d'énergie locales et territoriales et la contribution des réseaux de chaleur à l'économie locale.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

✓ **Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR et favoriser les conditions de raccordement (2022-2026).**

Action menée par le service Bâtiments et énergie avec les communes et les délégataires.

• C'EST LANCÉ ! •

Aide financière forfaitaire pour les particuliers de 1 500 € pour le raccordement au réseau de chaleur.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire (en %).
- Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur EnR&R (en %).
- Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Préserver les ressources naturelles (notamment l'eau) et la qualité de vie (risques de polluants atmosphériques).
- Assurer la résilience des réseaux face aux risques naturels et technologiques.



Développer le grand éolien

L'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable et intermittente. Le grand éolien n'est pas encore développé sur le territoire. L'Agglo Seine-Eure est un territoire rural avec de nombreuses contraintes au développement de ce type d'EnR. Seule une petite partie du territoire dispose d'un potentiel éolien. La collectivité n'a pas encore mené d'action concernant ce secteur mais a pour objectif l'installation de 5 éoliennes terrestres d'ici 2030.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Développer le grand éolien (2021-2026).**
Action menée par le service Bâtiments et énergie avec SIEGE27.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'éoliennes en fonctionnement sur le territoire (Nb).
- Évolution de la puissance éolien installée sur le territoire.
- Production d'électricité renouvelable issue de l'éolien (MWH).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Respecter les codes paysagers du territoire, et l'affectation des sols en activité agricole ou en milieu naturel.
- Surveiller la gestion des déchets issus des travaux et la provenance des matériaux utilisés.
- Préserver les continuités écologiques, la biodiversité ou les zones de protection/d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.
- Surveiller la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations).

• C'EST LANCÉ ! •

Projet à l'étude d'éoliennes (3 à 5 machines) à horizon 2030.



Développer la filière biomasse

L'énergie biomasse provient de l'énergie générée par la combustion de la matière vivante, végétale et animale (bois, végétaux, ordures ménagères organiques, déchets agricoles, etc.). La biomasse apparaît comme un des principaux atouts de l'Agglo Seine-Eure dans le développement des EnR. Effectivement, elle est la principale source de production d'EnR et l'objectif est de l'augmenter de 23 % (2030, par rapport à 2015). Pour cela, la collectivité vise le développement de l'utilisation du bois énergie par les ménages et l'installation de chaufferies biomasses collectives.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Développer la filière biomasse (2022-2026).**
Action menée par le service Cycle de l'Eau.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'installation biomasse en fonctionnement sur le territoire par type (Nb).
- Évolution de la puissance biomasse installée sur le territoire.
- Production de chaleur/froid renouvelable issue de la filière biomasse (MWH).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques.
- Pérenniser la ressource forestière du territoire.
- La surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec la résilience du territoire.
- Respecter l'affectation des sols pour ne pas diminuer la capacité de séquestration du territoire.
- Éviter les émissions de particules fines (utilisation de filtres à particules).
- Surveiller les éventuels incidences négatives si l'approvisionnement du bois-énergie se fait à l'extérieur du territoire.

• C'EST LANCÉ ! •

1^{ère} source de production d'EnR avec 589 GWh produits en 2015.





Développer la filière photovoltaïque

SECTEURS
D'ACTIVITÉS
CONCERNÉS



La filière photovoltaïque produit de l'énergie électrique à partir du rayonnement solaire, c'est une énergie renouvelable et intermittente. Le territoire de l'agglomération présente un potentiel photovoltaïque déjà exploité par des installations qui produisent 915 MWh/an. Le PCAET vise, notamment, le développement d'installations photovoltaïques par les particuliers.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Identifier les zones favorables pour des projets au sol et sur bâtiments (2021).** Action menée par le service Bâtiments et énergie et le service Aménagement avec les communes, Cynergie, SIEGE27 et les développeurs.

✓ **Faire évoluer les documents d'urbanisme pour faciliter l'émergence de projets (2021-2026).** Action menée par le service Bâtiments et énergie et le service Aménagement avec les communes, Cynergie, SIEGE27 et les développeurs.

• C'EST LANCÉ !

Plus grand surface installée :
21 installations
à Val-de-Reuil
soit 409 kWc.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Surface PV en fonctionnement sur le territoire (m²).
- Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab).
- Production d'électricité renouvelable issue du PV (MWh).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Respecter les codes paysagers du territoire et l'affectation des sols en activité agricole ou en milieux naturels.
- Surveiller la gestion des déchets issus des travaux et la provenance des matériaux utilisés.
- Préserver les continuités écologiques, la biodiversité ou les zones de protection/d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.
- Surveiller la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations).



Développer la filière méthanisation

SECTEUR
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉ



La méthanisation permet de produire de l'énergie thermique et électrique en utilisant des déchets organiques fermentescibles. Sur le territoire, la production de biogaz s'élevait à 8,6 GWh en 2015 et la collectivité vise une augmentation de 130 % pour 2030. Le développement de la méthanisation s'appuie sur les acteurs du monde agricole pour l'installation d'unités de petite taille et la mise en place de plus grosses unités en injection sur le territoire.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Réaliser une unité de méthanisation territoriale (2021-2023).** Action menée par le service Bâtiments et énergie, Cycle de l'eau et Propreté.

✓ **Inciter à l'émergence de petites unités agricoles (2022-2023).** Action menée par le service Bâtiments et énergie.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Production de chaleur des installations de méthanisation cogénération sur le territoire (MWh).
- Nombre d'installation de méthanisation injection en fonctionnement sur le territoire (Nb).
- Production d'électricité des installations de méthanisation cogénération sur le territoire (MWh).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Préserver le milieu naturel pour ne pas nuire à la biodiversité. Prévoir des mesures ERC (éviter, compenser et réduire) si l'installation est réalisée sur une zone naturelle.
- Surveiller l'origine de la biomasse alimentant le méthaniseur : ne pas accroître l'exploitation forestière ou agricole dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs.
- Surveiller la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure sur des zones à risques.
- Anticiper les nuisances olfactives potentielles dans les zones proches des installations.

• C'EST LANCÉ !

Réseau de chaleur
méthanisation de
Gaillon depuis 2013.





Axe 5

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique et la sobriété énergétique des bâtiments sont les axes prioritaires de la transition énergétique.

- Les économies d'énergie apportent pouvoir d'achat pour les ménages, compétitivité pour les entreprises, innovation et création d'activité économique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- La diminution des consommations d'énergie contribue à ces effets bénéfiques par des changements de modes de vie et des transformations sociales.
- Dans le secteur du bâtiment, la transition énergétique concerne les éco-matériaux, le résidentiel, le tertiaire et les bâtiments publics.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Amplifier la rénovation énergétique des logements.** Le secteur résidentiel est un des secteurs les plus consommateurs d'énergie et les plus émetteurs de GES. Il s'agira notamment d'accompagner les projets citoyens et les projets d'auto-réhabilitation.
- **Favoriser les projets de rénovation du secteur tertiaire privé.**
- **Engager une politique de rénovation ambitieuse du parc tertiaire public de la collectivité.**
- **Trouver des méthodes de rénovation énergétique plus durables** avec un impact plus faible sur l'environnement, notamment par la structuration d'une filière locale éco matériaux et réutilisation.
- **Lutter contre la précarité énergétique** et permettre à tous les acteurs du territoire de bénéficier de la rénovation énergétique via de l'information et des aides financières.

Objectifs
opérationnels
pour 2030

Energie et GES

- 27% de consommations énergétiques
- 71% d'émissions de CO₂
(2030 par rapport à 2015)

Air

- 77% des émissions de SO₂
- 57% des PM_{2,5}
(2030 par rapport à 2005)

Séquestration carbone

Atteindre la neutralité
carbone en 2050

SO₂ (dioxyde de soufre) - PM_{2,5} (particules fines)

Sommaire détaillé

Action 25	Aider à la structuration de filières locales d'éco-matériaux et de réutilisation	p.64
Action 26	Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/	p.65
Action 27	Massifier la rénovation énergétique de l'habitat	p.66
Action 28	Développer un dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc tertiaire ...	p.67
Action 29	Soutenir et accompagner la rénovation durable des bâtiments publics	p.68



Aider à la structuration de filières locales d'éco-matériaux et de réutilisation

Les éco-matériaux sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques normalement exigés pour les constructions. Ils privilégient des matières bas-carbone, comme le bois, le chanvre, le lin, ou la paille. La réutilisation des matériaux est un procédé qui permet de limiter l'impact de la construction des matériaux. Pour l'Agglo Seine-Eure, la structuration d'une filière locale éco-matériaux et de réutilisation permettra de diminuer l'empreinte carbone de la construction et rénovation de l'habitat, et de favoriser et stimuler l'économie locale tout en améliorant le savoir-faire local.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Inciter techniquement et financièrement le grand public, les bailleurs et les communes à l'utilisation d'éco-matériaux (2022-2026).** Action menée par La maison de l'habitat de l'Agglo et le service Développement économiques avec ARPE, CAUE27, UHS, les constructeurs, Maisons paysannes, les entreprises et les distributeurs.
- ✓ **Accompagner les professionnels dans leur changement de pratiques (2021-2026).** Action menée par La maison de l'habitat de l'Agglo avec ARPE, la région, CAPEB et FFB.
- ✓ **Développer les filières de réemploi des matériaux pour un nouvel usage local (2022-2026).** Action menée par le service Développement économique avec ABRI, Club du réemploi, Matterio et Démocles.
- ✓ **Créer une ressourcerie matériaux de construction, mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs (2022-2026).** Action menée par le service Propreté avec ABRI.
- ✓ **Améliorer les pratiques de démolition/construction des collectivités en favorisant l'utilisation de matériaux de réemploi, issus du recyclage et d'éco-matériaux (2021-2026).** Action menée par le service Développement économique avec ABRI, Matterio, ARPE, Club du réemploi et Démocles.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'accompagnements de professionnel réalisés pour l'utilisation d'éco-matériaux ou de réutilisation de matériaux (nb).
- Part de rénovation réalisée (ou accompagnée) incluant des biomatériaux (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Vérifier la provenance des matériaux
- Préserver les continuités écologiques et la biodiversité lors de l'extraction des matériaux.

- ✓ **Développer les filières de matériaux biosourcés sur le territoire (2022-2023).** Action menée par le service Développement économique avec ARPE, URCOFOR et la chambre d'agriculture.



Faire émerger des projets citoyens de transition énergétique

La transition énergétique du territoire devra passer par une rénovation énergétique importante du parc de son parc de logements La rénovation énergétique est un défi de grande ampleur qui nécessite l'appropriation par les habitants pour enclencher une dynamique vertueuse. Les enjeux pour l'Agglo Seine-Eure sont d'inciter l'émergence de projets de rénovation qui intègrent efficacité énergétique et adaptation au changement climatique, notamment le confort d'été.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Inciter à l'auto-réhabilitation accompagnée : animation de partenariats artisans/porteurs de projets ; favoriser les chantiers écologiques/participatifs (2021-2026).** Action menée par La maison de l'habitat de l'Agglo avec ARPE et RENO'ACC.
- ✓ **Favoriser l'émergence de projets d'habitat participatif et d'éco-lieux : formation «habiter autrement» à destination des élus et du grand public ; mise en place d'un dispositif d'accompagnement (2023-2026).** Action menée par La maison de l'habitat de l'Agglo avec Association habitat participatif, PUCA sobriété foncière, CAUE27.
- ✓ **Favoriser l'émergence d'opérations pilotes / exemplaires par le biais du fonds d'innovation : QAI / Adaptation / Confort d'été / Végétalisation/Eco-matériaux / Résilience et adaptation au changement climatique / modes d'habiter innovants / Espaces partagés... (2023-2026).** Action menée par La maison de l'habitat de l'Agglo et le service Aménagement avec les promoteurs, les aménageurs, les constructeurs, l'ordre des architectes, CAUE27, l'ADEME et la Maison de l'architecture.

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Economies d'énergie réalisées par des projets innovants en faveur de la transition énergétique dans le résidentiel (GwH).
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel liée aux projets innovants accompagnés (TCO2e).
- Nombre de dossiers aidés financièrement par l'Agglo dans le cadre de projets innovants dans le résidentiel.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines



Massifier la rénovation énergétique de l'habitat

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



La rénovation énergétique des logements représente un des principaux leviers d'action pour l'atteinte des objectifs du PCAET : consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques. L'Agglo Seine-Eure vise la rénovation d'un grand nombre de logements : plus de logements sociaux en dessous d'une étiquette énergétique D, rénover 50% des logements individuels, accompagner à terme 6 à 10 ménages par an en auto-réhabilitation, rénover 65 immeubles collectifs privés par an.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Soutenir et accompagner la rénovation durable de l'habitat social (2021-2026)** via l'éco-conditionnalité des aides selon différents critères : performance énergétique, qualité architecturale, matériaux utilisés, résilience et adaptation au changement climatique. Action menée par La maison de l'habitat de l'Agglo avec PIMMS et SOLIHA.

✓ **Lutter contre la précarité énergétique et favoriser le changement de pratique au sein du logement : écogestes, sensibilisation aux économies d'énergie (2021-2026)** (animation de l'espace info énergie et suivi des actions partenaires). Expérimentation PIMMS sur 3 communes. Prestation SOLIHA ponctuelle auprès des locataires des bailleurs sociaux et sensibilisation des acteurs sociaux / jeunes. Actions menées par La maison de l'habitat de l'Agglo avec PIMMS et SOLIHA.

✓ **Intensifier la rénovation thermique de l'habitat privé (2021-2026)** : financer et accompagner la rénovation des copropriétés et des logements individuels, accompagner à la substitution des énergies polluantes par des énergies renouvelables. Action menée par La maison de l'habitat de l'Agglo.

C'EST LANCÉ !
Convention OPAH signée en 2020 pour 5 ans qui fixe des objectifs chiffrés de rénovation.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de dossiers MaprimeRénov (ex CITE).
- Nombre de dossiers aidés par l'ANAH/Région sur le territoire (nb/an).
- Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Surveiller l'origine des matériaux utilisés et s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique.
- Veiller à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation.



Développer un dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc tertiaire des entreprises

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ

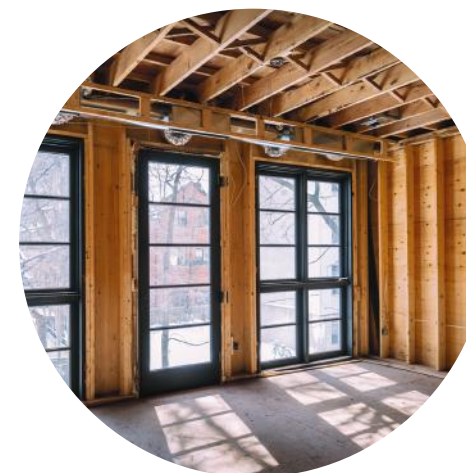


Le secteur tertiaire privé est responsable d'une consommation d'énergie et d'émissions de GES ayant un impact sur le changement climatique. Sur le territoire, le parc tertiaire privé occupe une surface de 698 000 m². Les enjeux pour la collectivité sont d'accompagner les acteurs tertiaires du territoire dans leur projet et leurs obligations de rénovation. L'accompagnement doit ainsi permettre d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité et par le décret Tertiaire.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Mobiliser le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, SARE (2022 et 2024-2026)**. Action menée par le service Développement économique avec l'ADEME.

✓ **Réaliser une étude d'opportunité pour définir les modalités d'accompagnement du parc tertiaire pour les entreprises : SARE, CEE,... (2022-2023)**. Action menée par le service Développement économique avec l'ADEME.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'accompagnements tertiaire réalisés (nb).
- MWh économisés par les rénovations dans le tertiaire (MWh/an).
- Emissions de GES évitées par les rénovations dans le tertiaire (TCO_{2e}/an).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Surveiller l'origine des matériaux utilisés et s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique.
- Veiller à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation.



Soutenir et accompagner la rénovation durable des bâtiments publics

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Le parc tertiaire public de la collectivité se compose de 160 bâtiments auxquels s'ajoutent les espaces sportifs. Les enjeux pour l'Agglo Seine-Eure sont d'engager une politique de rénovation ambitieuse pour atteindre les objectifs fixés par l'État et la Région ; de répondre aux objectifs opérationnels fixés à l'horizon 2030, soit 60% des bâtiments publics rénovés ; de remplir son rôle d'exemplarité et d'assurer la santé de son personnel par l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Réaliser des audits énergétiques pour faire les bons choix de rénovation (2021-2022).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec les communes.
- ✓ **Aider à l'investissement à travers un fond de concours Energie (2021-2026).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec les communes.
- ✓ **Aider à l'application de la réglementation « Qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux » en finançant, si nécessaire, des mesures de polluants sur la qualité de l'air intérieur (2021-2026).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec ATMO et les communes.
- ✓ **Suivre et analyser les consommations des 14 communes désireuses d'entrer dans la démarche (2021-2026).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec les communes.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bâtiments des communes membres rénovés.
- Nombre / surfaces de bâtiment des communes membre par étiquettes DPE GES.
- Emissions de GES évitées sur les bâtiments des communes membres (TCO₂e/an).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Surveiller l'origine des matériaux utilisés et s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique.
- Veiller à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation.





Axe 6



EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Le PCAET est une démarche territoriale, qui se doit d'impliquer tous les acteurs du territoire, y compris la collectivité elle-même. L'Agglo Seine-Eure dédie un axe de sa feuille de route à son exemplarité :

- Participation directe de la collectivité à l'atteinte des objectifs de transition,
- Effet d'entraînement des acteurs du territoire.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Favoriser la haute performance énergétique du patrimoine :** rénovation des bâtiments publics, projets exemplaires, développement des énergies renouvelables.
- **Intégrer des critères environnementaux** dans le fonctionnement de la collectivité et dans ses événements.
- **Réduire les émissions de CO₂ de la collectivité,** notamment sur la mobilité et la gestion des déchets.
- **Intégrer les communes de l'Agglomération** dans la démarche du PCAET.

Objectifs opérationnels pour 2030

Energie et GES transport

- 27% de consommation énergétique
 - 35% d'émissions de GES
- (2030 par rapport à 2015)

Energie et GES résidentiel

- 27% de consommation énergétique
 - 71% d'émissions de GES
- (2030 par rapport à 2015)

Energie et GES tertiaire

- 73% de consommation énergétique
 - 48% d'émissions de GES
- (2030 par rapport à 2015)

Air

- 69% de NOx
 - 52% de COVNM
 - 57% de PM_{2,5}
- entre 2005 et 2030

NOx (oxyde d'azote) - SO₂ (dioxyde de soufre) - PM_{2,5} (particules fines)

Sommaire détaillé

Action 30	Favoriser la performance énergétique et les énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité	p.72
Action 31	Réaliser le projet exemplaire des « bains douches » de Martot	p.73
Action 32	Intégrer des critères environnementaux dans le fonctionnement interne de la collectivité	p.74
Action 33	Organiser des éco-événements de manière systématique	p.75
Action 34	Optimiser et réduire les émissions CO ₂ de la collecte des déchets	p.76
Action 35	Mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	p.77
Action 36	Construire une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie de La Haye Malherbe	p.78
Action 37	Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET	p.79



Favoriser la performance énergétique et les EnR&R* sur le patrimoine de la collectivité

SECTEURS
D'ACTIVITÉS
CONCERNÉS



L'Agglo Seine-Eure recherche l'exemplarité pour une haute performance énergétique de son patrimoine immobilier. Celle-ci s'appuie sur trois leviers : la sobriété, en concevant un bâtiment avec une enveloppe performante et des usages sobres, l'efficacité, en minimisant la quantité d'énergie nécessaire à son bon fonctionnement et l'installation d'énergies renouvelables, pour viser l'autonomie énergétique.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Déployer des solutions de télé relève sur certains bâtiments de l'Agglo (2021-2026).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec ENGIE.
- ✓ **Mettre en œuvre un système de management de l'énergie au sein de la collectivité (2022-2026).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec l'ADEME.
- ✓ **Élaborer un schéma directeur immobilier et énergétique (2021-2026).** Par le service Bâtiments et énergie avec l'ADEME.
- ✓ **Maîtriser les consommations d'éclairage public des parcs d'activité par le déploiement de technologies LED et des mesures d'extinction des éclairages sur certaines zones (2021-2026).** Action menée par les services Bâtiments et énergie et Mobilités.
- ✓ **Augmenter la part de production d'énergies renouvelables de la collectivité notamment sur la STEP de Léry (2021-2026).** Action menée par les services Cycle de l'eau et Bâtiments et énergie.
- ✓ **Ingénierie financière : Contractualiser pour valoriser les CEE - Certificats d'Économie d'Énergie (2021-2026).** Action menée par le service Bâtiments et énergie avec CEE.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh).
- Production d'électricité renouvelable du patrimoine collectivité (MWh).
- Valorisation des CEE (kWhcumac valorisé/an).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINTS DE VIGILANCE

- Le développement des EnR&R ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers et architecturaux du territoire

• C'EST LANCÉ ! •

Construction de la piscine Caséo selon la démarche HQE**.



Réaliser le projet exemplaire des « bains douches » de Martot

SECTEUR
D'ACTIVITÉ
CONCERNÉ



Créer un lieu véritablement exemplaire dans sa conception environnementale, avec une place prépondérante du végétal. Dédié à la sensibilisation au développement durable, il aura vocation à développer des liens intergénérationnels, notamment avec le projet de la résidence pour seniors voisin.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Réaliser le projet exemplaire des « bains douches » de Martot.** Action menée par le service Bâtiments et énergie (2022).

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la performance énergétique du bâtiment avant/après rénovation (en kWh/m² et étiquette énergétique et GES).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines



Intégrer des critères environnementaux dans les fonctionnements internes

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Les critères environnementaux permettent de contrôler le fonctionnement interne de la collectivité et d'établir un seuil au-delà duquel elle ne pourra pas aller, afin de la rendre plus respectueuse de l'environnement. L'enjeu est d'intégrer systématiquement dans ses marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air) et de coût du cycle de vie. Cela peut concerner l'acquisition de matériel de bureau, le matériel et les fournitures d'entretien, et, par extension, tous les achats ayant un impact sur le climat.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Déployer un plan pour une commande publique exemplaire (2021-2022).** Action menée par le service Marchés publics avec la région Normandie.
- ✓ **Former les élus et les agents (2022-2027).** Action menée par le service Ressources Humaines.
- ✓ **Éco-conditionner les fonds de concours et les subventions accordées par la collectivité (2022-2027).** Action menée par le service Stratégie territoriale.
- ✓ **Favoriser l'achat d'énergie verte (2022-2027).** Action menée par le service Bâtiments et énergie.
- ✓ **Engager une réflexion sur la mise en place d'un budget vert (2023).** Action menée par le service Finances.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%).
- Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !

Délibération pour l'achat de produits bio ou locaux lors des réceptions de l'Agglo Seine-Eure.



Organiser des éco-événements de manière systématique

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Les éco-événements sont des moments de sensibilisation des citoyens sur la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement. Rendre récurrents ces événements leur donne plus de poids. La sensibilisation des citoyens mais aussi la diffusion de bonnes pratiques au sein de la population sont des axes importants pour le PCAET et pour l'Agglo Seine-Eure.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ✓ **Organiser des éco-événements de manière systématique (Le Village zéro déchet, Samedi au vert, Festival de l'environnement...) (2022-2027).** Action menée par les services Propreté et et Cycle de l'eau.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%).
- Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines





Optimiser et réduire les émissions de CO₂ de la collecte des déchets

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



La collecte des déchets, compétence gérée par l'Agglo, bien qu'essentielle et obligatoire, est une activité source d'émission de CO₂. Optimiser et réduire ces dernières rentrent donc dans le cadre du PCAET. La collectivité a réalisé une étude d'optimisation en 2020 et modifié le schéma de collecte et la conteneurisation en 2021. Ces évolutions permettent d'augmenter les performances du tri, tout en réduisant l'impact des tournées sur le trafic routier et donc le rejet d'émissions de CO₂.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Inciter au passage à une flotte de véhicules de collecte moins émettrice de CO₂ (2024).** Action menée par le service Propreté.
- ✓ **Réfléchir aux fréquences et optimiser les circuits porte-à-porte et en apport volontaire (2024).** Action menée par le service Propreté.
- ✓ **Lancer une étude d'optimisation de la collecte séparée des biodéchets (2021).** Action menée par le service Propreté avec l'ADEME.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Consommation de carburants des bennes de collecte des déchets.
- Consommation par tonne de déchets collecté.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !

Dotation d'un bac jaune de 240 L pour la collecte des emballages et suppression définitive des sacs jetables à usage unique.



Mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Le programme local de prévention des déchets ménagers vise à sensibiliser les citoyens sur leurs émissions de déchets et à réduire ces derniers. Au travers de ce programme de prévention, l'enjeu pour l'Agglo Seine-Eure est une meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés, et une réduction directement à la source, des quantités.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ✓ **Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2024 (2021-2024).** Action menée par le service Propreté avec l'ADEME.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab. an).
- Production ordures ménagères résiduelles (kg/hab).
- Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !

Premier programme d'actions volontaires de 2012 à 2017 : -9,7 % des ordures ménagères et assimilées.





Construire une plateforme de broyage de branches à La Haye Malherbe

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



La mise en place d'une plateforme de broyage de branches permet une diminution des quantités de déchets verts déposés dans les bennes en déchetterie et collectés en porte à porte. Elle favorisera le retour au sol local d'une partie de la matière organique produite et la possibilité d'offrir du broyat habitants du territoire pour le compostage ou le paillage.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

✓ **Construire une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie de la Haye Malherbe (2023).** Action menée par le service Propreté.

PRINCIPAL INDICATEUR DE SUIVI

- Tonnes de broyat produit et redistribué.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINT DE VIGILANCE

- Les travaux nécessaires pourraient occasionner ponctuellement des dégradations sur la qualité de vie (polluants atmosphériques).



Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Associer un maximum d'acteurs dans le PCAET, et particulièrement les communes, permet d'augmenter l'impact positif des collectivités sur le climat et l'efficacité de leurs actions Climat Air Energie. Cette coopération inter-communale s'appuie sur l'échange de bonnes pratiques et de retours d'expérience.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

✓ **Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET (2021-2026).** Action menée par tous les services de l'Agglo en partenariat avec les communes.

PRINCIPAL INDICATEUR DE SUIVI

- Suivi des engagements des communes (réalisation d'un bilan annuel des actions engagées par les communes).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

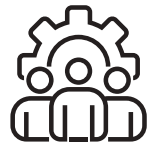
• C'EST LANCÉ! •

Réunions collaboratives PCAET (cf. engagement des communes p95).





Axe 7



ALLIER TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le territoire de l'Agglo Seine-Eure dispose d'un secteur économique fort, en attestent les 4 700 entreprises présentes sur son sol.

- Cette prédominance se traduit sur ces secteurs, industriel et tertiaire, principaux consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (GES).
- Leur accompagnement dans la transition énergétique et écologique est donc primordial pour l'atteinte des objectifs du PCAET.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Soutenir l'économie sociale et solidaire** et les porteurs de projets qui allient accompagnement social et transition écologique et énergétique.
- **Accompagner les acteurs du territoire dans des actions et démarches d'économie circulaire** afin de limiter l'extraction et la transformation des ressources sur le territoire.
- **Accompagner l'émergence de projets d'EIT** (écologie industrielle territoriale), démarches de transition écologique indispensables pour les acteurs économiques, notamment industriels.
- **Développer un tourisme durable**, secteur à potentiel sur le territoire Seine-Eure.

Objectifs opérationnels pour 2030

Energie et GES
 - 40 % de consommations énergétiques
 - 57 % d'émissions de CO₂
 (2030 par rapport à 2015)

Air
 - 8 % de NH₃
 - 69 % de NOx
 - 52 % de COVNM
 - 77 % de SO₂
 - 57 % de PM_{2,5}
 entre 2005 et 2030

NH₃ (ammoniac) - NOx (oxyde d'azote) - SO₂ (dioxyde de soufre) - PM_{2,5} (particules fines)

Sommaire détaillé

Action 38	Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS)	p.82
Action 39	Définir et mettre en œuvre un référentiel économie circulaire	p.83
Action 40	Mettre en application concrète de l'écologie industrielle territoriale (EIT)	p.84
Action 41	Développer un tourisme durable	p.85
Action 42	Aménager des zones d'activité exemplaires	p.86



Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS permet d'allier enjeux sociaux et environnementaux. Les personnes vulnérables socialement (emplois précaires, faibles revenus, personnes isolées, ...) sont les plus exposées aux conséquences du changement climatique : précarité énergétique, logements inadaptés face aux intempéries, accès aux soins et aux services plus compliqué. Dans son PCAET, l'Agglo Seine-Eure soutient le développement de l'ESS pour qu'accompagnement social et transition écologique soient déployés conjointement.



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ Favoriser l'émergence de projets d'innovation sociale à forte valeur ajoutée environnementale et sociale (Territoire de Solutions) (2021-2022). Action menée par le service Développement économique avec France Active Normandie, CRESS, ADRESS, URSCOP, SocialCO-Bizz.
- ✓ Connaître et faire connaître l'ESS (Village des Transitions, formation des élus et professionnels, annuaire) (2022-2026). Action menée par le service Développement économique avec France Active Normandie, CRESS, ADRESS, URSCOP, SocialCOBizz.
- ✓ Soutenir l'émergence de nouveaux projets et de nouvelles structures (études d'opportunités, appels à projets, coopérations entreprises hors ESS, etc.) (2022-2026). Action menée par le service Développement économique avec France Active Normandie, CRESS, ADRESS, URSCOP, SocialCOBizz.
- ✓ Accompagner la montée en compétences et la professionnalisation des structures (2021-2026). Action menée par le service Développement économique avec France Active Normandie, CRESS, ADRESS, URSCOP, SocialCO-Bizz.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de l'emploi relevant de l'ESS.
- Évolution par secteurs d'activités du nombre de structures de l'ESS.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ! •

DLA, le Dispositif Local d'Accompagnement (audits avec proposition de solutions).



Définir et mettre en œuvre un référentiel économie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production de déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus pérenne. Pour l'Agglo Seine-Eure, la définition et la mise en œuvre d'un référentiel économie circulaire apparaît nécessaire pour limiter la mise en décharge, l'extraction et la transformation des ressources des activités économiques du territoire.



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ Définir et mettre en œuvre une politique et une stratégie économie circulaire via la création d'un référentiel (2021-2026). Action menée par le service Développement économique avec l'ADEME et la région Normandie.
- ✓ Accompagner la définition d'une stratégie de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics (2021-2026). Action menée par le service Développement économique avec Materrio et Démoclès.
- ✓ Favoriser les mutualisations, les échanges et les recours à des fournisseurs locaux des entreprises. Développer le Barter, mot anglais qui signifie troc, utilisé dans le monde professionnel pour faire référence aux échanges interentreprises. (2021-2022). Action menée par le service Développement économique avec France BARTER.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Émissions de gaz à effet de serre des déchets (teq CO₂).
- Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie hors branche énergie (teq CO₂).
- % de recyclage des déchets du BTP.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ! •

Opération collective label ECi (économie circulaire) pilotée par l'ADEME.





Mettre en application concrète l'écologie industrielle territoriale (EIT)

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



L'EIT vise à optimiser les ressources présentes sur le territoire : énergies, eau, matières, déchets, mais aussi les équipements et les expertises. Par exemple, l'énergie d'une industrie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin. Participer à une telle démarche permet à une entreprise de réaliser des économies, tout en réduisant son impact environnemental. L'Agglo Seine-Eure souhaite soutenir et accompagner l'émergence de projets d'écologie industrielle territoriale.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire (2021-2022).** Action menée par le service Développement économique et le service Bâtiments et énergie avec LHSM, CSD, MRN, la région Normandie et l'ADEME.

✓ **Accompagner la concrétisation de synergies infra et inter-territoriales (2022-2026).** Action menée par le service Développement économique et le service Bâtiments et énergie avec LHSM, CSD, MRN, la région Normandie et l'ADEME.



C'EST LANCÉ!

Programme d'EIT depuis 2016 (recensement des ressources disponibles ou sous-utilisées).

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Émissions de gaz à effet de serre du tertiaire (teq CO₂).
- Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie hors branche énergie (teq CO₂).
- Émissions de gaz à effet de serre des déchets (teq CO₂).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines



Développer un tourisme durable

SECTEUR D'ACTIVITÉ CONCERNÉ



Le tourisme contribue à l'économie du territoire, notamment via les activités de nature. L'Agglo Seine-Eure vise le développement d'un tourisme durable, afin de diminuer l'impact de ce secteur sur la ressource en eau les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Cette transition passe par la sensibilisation des touristes à la biodiversité locale et aux écocgestes, l'implication de tous les acteurs concernés et le développement des mobilités douces.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

✓ **Créer un tourisme durable (2022-2026).** Action menée par Seine-Eure Tourisme.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

POINT DE VIGILANCE

- Surveiller l'effet rebond vis-à-vis du développement du secteur et donc de la consommation et dégradation des ressources du territoire.ropéen (ou équivalent).



C'EST LANCÉ!

Une charte forestière (accueil du public en forêt) et charte « préserver nos paysages » (protéger la biodiversité locale).



Aménager des zones d'activité exemplaires

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS



Le territoire dispose de nombreuses zones d'activités qui regroupent plusieurs entreprises. Dans le cadre du PCAET, l'Agglo Seine-Eure vise l'exemplarité de ces zones par la réduction de leurs consommations énergétiques, l'atteinte de leur autonomie énergétique, la préservation de la biodiversité et la gestion optimisée de leurs déchets et de leurs flux routiers.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Le Hub 4.0 (2021-2022).** Action menée par le service Développement économique avec l'EPFN, FEDER, la région Normandie et le département de l'Eure.

✓ **Ecoparc 4 (2021-2023).** Action menée par le service Développement économique avec la région Normandie, le département de l'Eure et la DREAL.

✓ **ZA Pitres / Le Manoir / Alizay (2021-2023).** Action menée par le service Développement économique avec la région Normandie, le département de l'Eure et la DREAL.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Consommation énergétique de l'industrie et du tertiaire (GWh).
- Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie et du tertiaire (teq CO₂).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ ! •

Engagement dans la démarche 0 phyto pour l'entretien des espaces verts.





Axe 8

ÉDUCATION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le PCAET est une démarche territoriale qui doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et des citoyens d'un territoire.

- L'éducation, la sensibilisation, la communication et la participation directe des citoyens pour des projets ou lors de processus de décision sont nécessaires afin d'amener le territoire vers les ambitions qu'il s'est fixées.
- La réussite du plan climat air-énergie-territorial est directement dépendante de l'implication et des changements de comportement de ses habitants.

SUR NOTRE TERRITOIRE

- **Agir pour la qualité de l'air** par l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs locaux, par l'accompagnement des décideurs pour lutter contre la pollution de l'air et par des actions directes en faveur de la limitation des émissions de polluants atmosphériques.
- **Soutenir les projets citoyens** afin de développer les solutions de proximité pour la transition écologique.
- **Développer des actions d'éducation et de sensibilisation à la problématique climat-air-énergie** à destination du grand public et des scolaires, et via les services à la population.

Objectifs opérationnels pour 2030

Energie et GES

- 40 % de consommations énergétiques
- 57 % d'émissions de CO₂ (2030 par rapport à 2015)

Air

- 8 % de NH₃
- 69 % de NOx
- 52 % de COVNM
- 77 % de SO₂
- 57 % de PM_{2,5} entre 2005 et 2030

NH₃ (ammoniac) - NOx (oxyde d'azote) - SO₂ (dioxyde de soufre) - PM_{2,5} (particules fines)

Sommaire détaillé

Action 43	Acculturer les habitants à la qualité de l'air	p.90
Action 44	Mettre en place un Appel à Projets citoyens	p.91
Action 45	Développer un programme d'éducation à l'environnement pour le grand public et les scolaires	p.92
Action 46	Développer un programme d'éducation à l'environnement via les services à la population	p.93

Acculturer les habitants à la qualité de l'air

La qualité de l'air, qu'il soit intérieur ou extérieur, représente un enjeu de santé publique. Elle est définie par les concentrations de polluants atmosphériques présents dans l'air ambiant et dans l'atmosphère. Sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure, les transports et l'industrie sont les principaux émetteurs de polluants atmosphériques, qui ont des conséquences néfastes sur l'appareil respiratoire. Le PCAET s'engage dans des actions qui visent à sensibiliser aux réflexes à adopter en cas de pic de pollution et aux bons gestes et usages qui limiteront les émissions de polluants.



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ **Mettre une expérimentation de science participative sur la qualité de l'air (2022).** Action menée par le service Transition avec ATMO Normandie.
- ✓ **Sensibilisation à la qualité de l'air des habitants (2021-2026).** Action menée par le service Transition et avec ATMO Normandie.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par an.
- Nombre d'habitants touchés par des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ ! •

Convention avec Air Normandie pour le suivi de la qualité de l'air.

Mettre en place un Appel à Projets citoyens

Les Appels à projets citoyens permettent de financer des projets pensés et portés par des citoyens. Ces projets sont des solutions à des besoins nouveaux rencontrés par les habitants et contribuent directement aux objectifs de transition de la collectivité. L'enjeu pour l'Agglo Seine-Eure est de recueillir des projets de proximité exemplaires sur des critères environnementaux et sociaux.



DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ✓ **Mettre en place un Appel à Projets citoyens (2023-2026).** Action menée par le service Transition.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets citoyens financés par an (nb/an).
- Montant total des financements (€).

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et les continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et la qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ ! •

Appel à Démarche Territoire de Solutions pour faire émerger des projets entrepreneuriaux innovants sur des thématiques larges et variées.



Développer un programme d'éducation à l'environnement pour le grand public et les scolaires

Sur le territoire, de nombreuses actions de sensibilisation sont réalisées pour inciter les habitants aux comportements éco responsables : La maison de l'habitat, le pôle des Hauts Prés dédié à l'alimentation et à l'agriculture biologique, les animations des services Cycle de l'eau, Propreté... En complément de ces actions, l'Agglo Seine-Eure souhaite développer le volet d'éducation à l'environnement à destination du grand public et des scolaires.



DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

✓ **Élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement du grand public et des scolaires (2022-2023).** Action menée par les services TCycle de l'eau et Propreté avec le Conservatoire des espaces naturels.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'animations organisées dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement par an.
- % élevé d'élèves concernés par une démarche de sensibilisation/action.

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !

1 opération portes ouvertes annuelle sur le site des Hauts-Prés



Développer un programme d'éducation à l'environnement via les services à la population

Sur le territoire, les services à la population (accueil de la petite enfance) et les d'activités sportives et culturelles permettent d'impliquer les enfants, le corps enseignant, le personnel et les parents, sur les problématiques climat, air et énergie.



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

✓ **Créer des écolo-crèches (2022-2026).** Action menée par le service Cohésions territoriales avec l'ARS.

✓ **Allier la pratique sportive et associative à l'éducation à la transition énergétique / écologique (2021-2026).** Action menée par le service Cohésions territoriales avec Véolia et les associations d'animation.

✓ **Construire un programme d'actions (2023-2026).** Action menée par le service Cohésions territoriales.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- % élevé ou enfants concernés par une démarche de sensibilisation/action.
- Contrôle de l'efficacité des actions mises en place, par exemple : baisse constatée des consommations, économies d'énergie ou d'eau réalisées, baisse de la quantité de déchets résiduels...

INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et les continuités écologiques
- Ressource en eau et forestière
- Santé et la qualité de vie
- Activités humaines

• C'EST LANCÉ !

Écolo-crèche de Gaillon : formation à l'environnement, à l'utilisation des produits d'entretien, mise en place d'une pompe à chaleur ...

ENGAGEMENT DES COMMUNES

Décliner la stratégie à l'échelle des communes



PARTIE

5

**Le PCAET est un document engageant pour l'Agglomération.
Il est le fruit d'une stratégie partagée avec ses 60 communes
et l'ensemble des acteurs du territoire.**

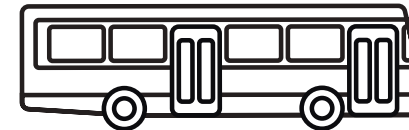
Un dispositif de concertation spécifique a été mis en place pour mobiliser l'ensemble des communes sur les questions Air Energie Climat. Une série de six réunions a été organisée regroupant les municipalités volontaires, afin de leur permettre de décliner la stratégie et les objectifs de manière très concrète à travers une liste d'actions à leur échelle.

Une charte d'engagement formalise cette liste et a fait l'objet d'une délibération des différents conseils municipaux. Ce sont 29 des 60 communes de la collectivité qui ont souhaité s'engager sur une ou plusieurs actions.

- | | | |
|------------------------|----------------------|-------------------------------|
| • Acquigny | • La Saussaye | • Pont-de-l'Arche |
| • Amfreville-sur-Iton | • Le Manoir | • Poses |
| • Andé | • Le Mesnil-Jourdain | • Saint-Étienne-du-Vauvray |
| • Autheuil-Anthouillet | • Le Val-d'Hazey | • Saint-Étienne-sous-Bailleul |
| • Clef Vallée d'Eure | • Le Vaudreuil | • Saint-Pierre-du-Vauvray |
| • Criquebeuf-sur-Seine | • Léry | • Saint-Pierre-la-Garenne |
| • Gaillon | • Les Trois Lacs | • Terres de Bord |
| • Heudebouville | • Louviers | • Val-de-Reuil |
| • Igoville | • Mandeville | • Vironvay |
| • Le Haye-Malherbe | • Martot | • Vraiville |

D'autres pourront les rejoindre au cours des prochaines années. La carte ci-après présente les communes volontaires, le nombre d'actions qu'elles ont engagées et les axes opérationnels concernés.

La charte détaillée est à retrouver sur le site de l'Agglo : agglo-seine-eure.fr.



En 2021, 29 communes étaient déjà engagées dans la feuille de route de l'Agglo

TOP 10 DE L'ENGAGEMENT DES COMMUNES

Mettre en place de la dématérialisation des documents administratifs (maîtrise de la consommation de papier).

Rénover l'éclairage public, par des luminaires basse consommation (type LED).

Se fixer une part minimum de produits bios et locaux dans la restauration scolaire (50% de produits de qualité durable et 20% minimum de produits bios).

Elaborer un programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux (identifier les bâtiments et fixer un Plan pluriannuel d'investissement).

Limiter l'éclairage public (commerce, zones d'activité, tout ou partie des quartiers résidentiels).

Relayer les informations de La maison de l'habitat de l'Agglo afin d'informer les habitants sur les dispositifs existants en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Privilégier les achats équitables et / ou locaux (cocktails, paniers garnis).

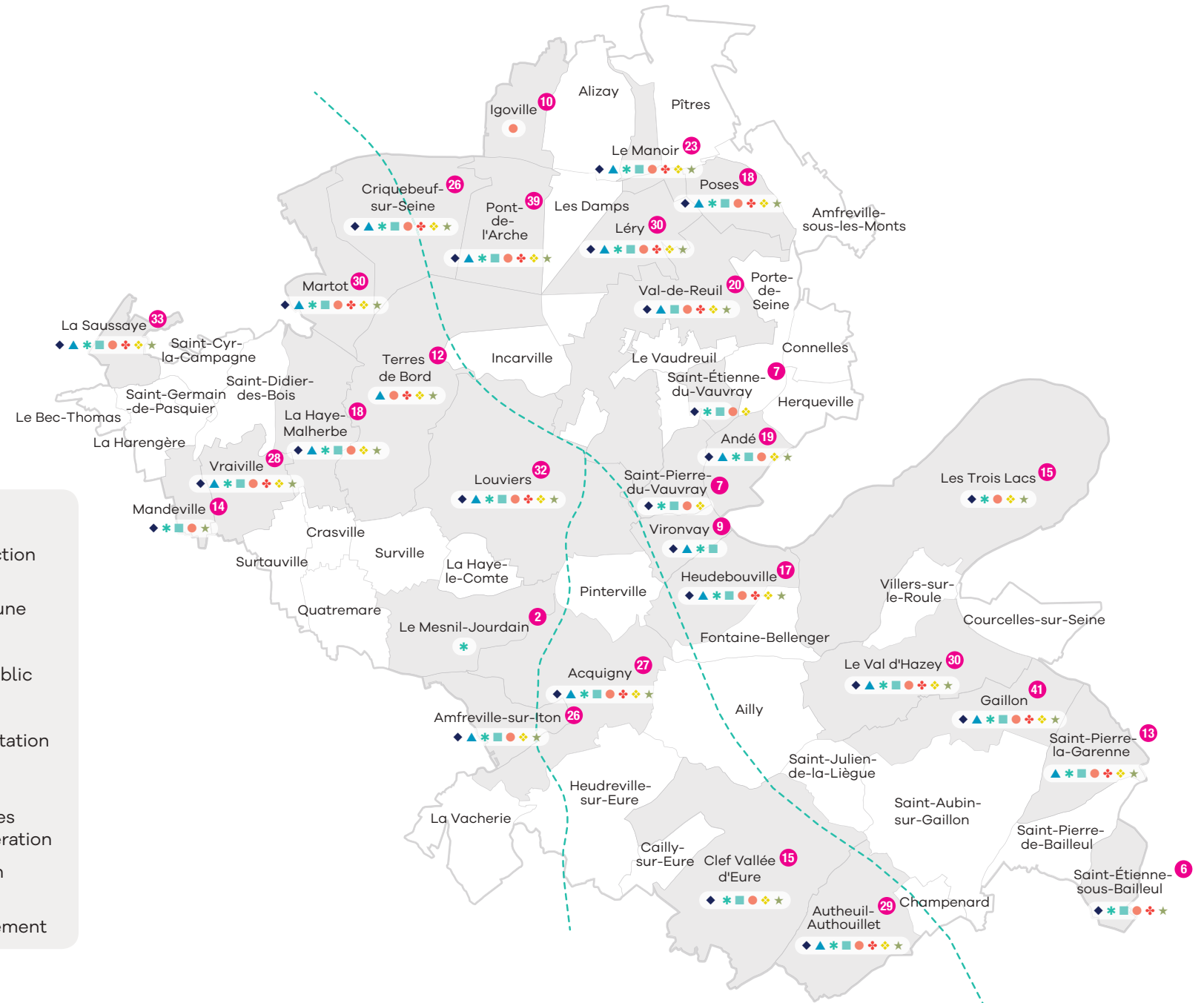
Végétaliser ou re végétaliser des espaces publics, en utilisant des espèces locales et non envahissantes.

Sensibiliser les habitants aux éco gestes.

Mettre en place une table de tri au sein des cantines (pesée des déchets collectés, affichage, suivi, sensibilisation des enfants et du personnel de la restauration).

Légende

- 32 Nombre d'action
- ◆ Exemplarité de la commune
- ▲ Mobilité
- * Eclairage public
- Bâtiment
- Climat/adaptation résilience
- ✦ Énergies renouvelables et de récupération
- ❖ Alimentation
- ★ Education à l'environnement



Cette carte sera amenée à évoluer tout au long de la phase opérationnelle du plan climat au fil de l'engagement de nouvelles communes.

PARTIE 1. CONCERTATION

Dispositif de concertation

PARTIE 2. DIAGNOSTIC

Vulnérabilité

Consommation d'énergie

Energies renouvelables

Réseaux d'énergie

Gaz à effet de serre

Séquestration carbone

Qualité de l'air

PARTIE 3. STRATÉGIE

Objectif 1 : Rebondir, s'adapter au changement climatique

Objectif 2 : Réduire les consommations d'énergie

Objectif 3 : Réduire les émissions de GES

Objectif 4 : Accroître la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés

Objectif 5 : Accroître la production d'EnR&R

Objectif 6 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques

PARTIE 4. FEUILLE DE ROUTE

Axe 1 - ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Action 1. Co-construire un projet alimentaire territorial

Action 2. Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante

Action 3. Structurer et valoriser les circuits courts

Action 4. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 5. Mettre en place un plan cantine en lien avec EGALIM

Action 6. Développer l'agriculture urbaine et la nature en ville

P.4

P.6

P.8

P.10

P.11

P.12

P.13

P.14

P.15

P.16

P.18

P.20

P.21

P.22

P.23

P.24

P.25

P.26

P.28

P.30

P.31

P.32

P.33

P.34

P.35

Axe 2 - ADAPTATION ET RÉSILIENCE DU TERRITOIRE P.36

Action 7. Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau P.38

Action 8. Urbanisme résilient : intégrer les enjeux climat air énergie dans le PLUiH P.39

Action 9. Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique P.40

Action 10. Lutter contre le bruit, réduire les émissions de polluants et la consommation d'énergie P.41

Action 11. Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers P.42

Action 12. Préserver et favoriser la biodiversité locale P.43

Action 13. Améliorer la surveillance de la qualité de l'air P.44

Axe 3 - MOBILITÉ DURABLE P.46

Action 14. Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées P.48

Action 15. Consolider les performances et l'attractivité de l'offre de transport collectif P.49

Action 16. Développer la mobilité durable au sein des services de l'Agglomération P.50

Action 17. Promouvoir la mobilité durable auprès du grand public et des salariés du territoire P.51

Action 18. Aménager la voirie durablement P.52

Axe 4 - ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION P.54

Action 19. Accompagner les acteurs du territoire dans le développement EnR&R P.56

Action 20. Inciter au développement et favoriser le raccordement des réseaux de chaleur P.57

Action 21. Développer le grand éolien P.58

Action 22. Développer la filière biomasse P.59

Action 23. Développer la filière photovoltaïque P.60

Action 24. Développer la filière méthanisation P.61

Axe 5 - SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE P.62

Action 25. Aider à la structuration de filières locales d'éco-matériaux et de réutilisation P.64

Action 26. Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique, énergétique et citoyenne P.65

Action 27. Massifier la rénovation énergétique de l'habitat P.66

Action 28. Développer un dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc tertiaire des entreprises P.67

Action 29. Soutenir et accompagner la rénovation durable des bâtiments publics P.68

Axe 6 - SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE P.70

Action 30. Favoriser la performance énergétique et les EnR&R sur le patrimoine de la collectivité P.72

Action 31. Réaliser le projet exemplaire des « bains douches » de Martot P.73

Action 32. Intégrer des critères environnementaux dans le fonctionnement interne de la collectivité P.74

Action 33. Organiser des éco-événements de manière systématique P.75

Action 34. Optimiser et réduire les émissions CO₂ de la collecte des déchets P.76

Action 35. Mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés P.77

Action 36. Construire une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie de La Haye Malherbe P.78

Action 37. Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET P.79

Axe 7 - ALLIER TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE P.80

Action 38. Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) P.82

Action 39. Définir et mettre en œuvre un référentiel économie circulaire P.83

Action 40. Mettre en application concrète l'écologie industrielle territoriale (EIT) P.84

Action 41. Développer un tourisme durable P.85

Action 42. Aménager des zones d'activité exemplaires P.86

Axe 8 - ÉDUCATION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE P.88

Action 43. Acculturer les habitants à la qualité de l'air P.90

Action 44. Mettre en place un Appel à Projets citoyens P.91

Action 45. Développer un programme d'éducation à l'environnement pour le grand public et les scolaires P.92

Action 46. Développer un programme d'éducation à l'environnement via les services à la population P.93

PARTIE 5. ENGAGEMENT DES COMMUNES P.94

Carte des communes engagées dans la feuille de route P.96

Ce document est édité par la Communauté d'agglomération Seine-Eure - 1 place Ernest Thorel - 27400 Louviers

Coordination éditoriale : Agglo Seine-Eure

Rédacteurs : Albea / Paul Lloret et Elodie Houguet - Carbone Consulting - Atelier Chap'ti / Clotilde Damerose

Création graphique : Atelier Chap'ti et Empathie Design

Crédits photos : Agglo Seine-Eure / Adobe Stock / Istock

Impression : Imprimerie Repro Service - Imprim'vert - Papier certifié, issu des forêts gérées durablement

Juin 2022



Plus de détails sur le programme des actions du PCAET

Agglo Seine-Eure

1, Place Ernest Thorel - 27400 Louviers

www.agglo-seine-eure.fr

seine
-eure
agglo